

# éduquer

tribune laïque n° 112 mars 2015

la **ligue**



## dossier

### L'enjeu de l'égalité dans l'enseignement

#### éducation

Les médias socionumériques comme moteur de l'innovation en pédagogie universitaire

#### actualités

Lutter contre le radicalisme à l'école

#### histoire

Charles Buls, un autodidacte en quête de sens

#### sciences

À quoi sert la science économique?

SALEMI

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

# Sommaire

Éditorial	<b>Cours philosophiques ou citoyenneté?</b>	p 3
	Roland Perceval	
Focus	<b>Focus</b>	p 4
	Marie Versele	
Actualité	<b>Lutter contre le radicalisme à l'école</b>	p 6
	Valérie Silberberg	
Éducation	<b>Les médias socio-numériques comme moteur de l'innovation en pédagogie universitaire</b>	p 11
	Nicolas Roland	
Dossier: L'ENJEU DE L'ÉGALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT	Dossier réalisé par Patrick Hullebroeck	
	<b>L'enjeu de l'égalité dans l'enseignement</b>	p 15
Régionales	<b>L'agenda</b>	p 23
Histoire	<b>Charles Buis, un autodidacte en quête de sens</b>	p 26
	Pol Defosse	
Sciences	<b>À quoi sert la science économique?</b>	p 30
	François Chamaroux	
En vrac	<b>Publications et événements</b>	p 33

**éduquer**

est édité par



de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles

Éditeur responsable  
Roland Perceval

Direction  
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Éduquer  
Valérie Silberberg

Mise en page  
Eric Vandenhede  
assisté par Marie Versele

Réalisation  
mmteam sprl

Ont également collaboré  
à ce numéro:

Roland Perceval  
Marie Versele  
Valérie Silberberg  
Nicolas Roland  
Patrick Hullebroeck  
Pol Defosse  
François Chamaroux

Roland Perceval, président de la Ligue

## Cours philosophiques ou citoyenneté?

Le débat sur le «vivre ensemble» fait partie actuellement de toutes les préoccupations et envahit les médias, et c'est tant mieux. Le «plus jamais ça» après les événements tragiques de ce début d'année réveillent les consciences. Mais attention! En cette période de commémoration des horreurs de la Grande Guerre, n'oublions pas que là aussi on avait dit «plus jamais ça!». Et pourtant...

Cependant, il est effectivement grand temps de se préoccuper de l'«autre», non comme un ennemi ou un concurrent, mais comme une partie intégrante de notre société.

L'enseignement et l'éducation n'échappent pas à ce débat et cela me semble évident! Depuis sa fondation, la Ligue défend cette idée fondamentale: toutes les composantes de la société doivent participer et s'épanouir en elle, participer à chances égales à son développement et en retirer les fruits de manière équitable.

Aujourd'hui, le débat porte sur le cours de citoyenneté: très bien! Comment? Moins bien...

Par une attitude typiquement belge, celle du compromis, on veut nous faire «avalier» des solutions ni chair, ni poisson: un cours de citoyenneté uniquement dans l'enseignement officiel parce que, vous comprenez, nous, dans l'enseignement catholique, nous faisons cela depuis longtemps...; une heure de cours philosophiques, une heure de citoyenneté, comme cela on se dédouane à bon compte laissant en place ce qui est le nœud du problème, c'est-à-dire une heure de cours qui divise!

Pour la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, il n'y a qu'une solution et elle n'est pas neuve! A l'époque de sa fondation, elle a entraîné une

guerre scolaire, mais dans un contexte très différent. Aujourd'hui, celui-ci a profondément changé.

La Ligue défend le principe de la suppression pure et simple des cours philosophiques et leur remplacement par un cours de citoyenneté et de philosophie incluant l'histoire de la pensée, notamment religieuse.

Et si, vraiment, le compromis doit politiquement primer, alors le cours de citoyenneté doit être le même pour tout le monde, quel que soit le réseau. Il doit être assorti d'un référentiel de compétences défini par le Parlement et coulé dans un décret applicable à tous les réseaux. Ce cours, accessible à tous, doit avoir le même statut que n'importe quel autre cours et donc faire l'objet d'une inspection, non plus spécifique comme actuellement pour les cours philosophiques, mais bien relevant du Service général de l'Inspection au même titre que le français, l'histoire, la chimie, etc. Ce statut permettra alors au chef d'établissement de contrôler,

dans son établissement, non seulement l'organisation de ce cours, mais aussi son contenu conforme au programme établi par le Pouvoir organisateur, ceci en accord avec la liberté octroyée par le Pacte scolaire. En effet, dans ce cas de figure, c'est bien au Pouvoir organisateur qu'il revient d'établir le programme et à la Commission des Programmes de l'adopter ou non. Quant au cours philosophique restant, la morale doit être alors clairement intitulée la morale laïque, et non plus la morale non confessionnelle.

Pour nous, cette solution n'est pas la meilleure parce qu'elle laisse le germe de la division dans l'école et elle oblige, ce qui est tout à fait inacceptable, comme l'ont souligné de nombreux observateurs, l'obligation de se définir philosophiquement. Nous avons toujours pensé, à la Ligue, que ce choix ne devait relever que de la sphère privée.

Le débat est largement entamé et il vient à son heure.

### Cotisation et don 2015

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2015**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2015** est de **25€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien  
**(les dons de 40€ et plus sont déductibles de vos impôts)**

À verser sur le compte:

BE19 0000 1276 64 12

BIC: BPOTBEB1

de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl

rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles Communication: cotisation ou don 2015

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter:

Tél.: 02/512.97.81

Email: [admin@ligue-enseignement.be](mailto:admin@ligue-enseignement.be)



## Billet d'humeur

### Avoir 20 ans en 2015

Qui a 20 ans aujourd'hui, a vécu et grandi à l'ombre des Twin Towers et de l'attentat du 11 septembre 2001.

Pour un jeune occidental, l'image du World Trade Center s'effondrant, pour choquante qu'elle soit, n'est pas beaucoup plus qu'un fait divers qui suscite une vague impression de menace et une sourde anxiété.

Peut-être cet acte de guerre a-t-il aussi rendu palpable, à ces jeunes esprits, que le monde est dangereux et qu'il n'est à peu près nulle part en paix, sinon en Occident.

Pour un jeune de culture musulmane vivant en Europe, l'image des avions percutant les deux tours a eu, durant toutes ses années d'éducation, une toute autre implication. Elle a eu pour conséquence de le confronter à une suspicion généralisée de la société d'accueil, et à des sentiments intimes de revanche et de culpabilité mêlés d'effroi.

La portée de ces ressentis est difficile à mesurer si l'on n'a pas, soi-même, l'expérience d'une identité plurielle, et, surtout peut-être, le vécu de l'humiliation liée à la relégation sociale et à l'échec.

L'école publique, par son caractère neutre, est bien armée pour aborder ces questions sensibles, pour peu que la mise en pratique de la neutralité ne se confonde pas avec l'exposé des valeurs occidentales et un prêchi prêcha bien intentionné sur la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'expression.

La neutralité de l'enseignement, par la liberté d'expression qu'elle offre, par la recherche de l'objectivité qui la caractérise, et par la pluralité des opinions qu'elle fait se rencontrer, offre un cadre privilégié pour démêler ces questions très complexes.

Ce cadre, pour facilitant qu'il soit, ne retire rien à la difficulté énorme que représente la tâche pour les enseignant(e)s, quand il s'agit d'aborder la question de l'extrémisme musulman et du terrorisme. Car la violence des émotions qu'elle suscite, tant chez les élèves que chez les enseignant(e)s, bloque la réflexion.

Si, à ce sujet, toute opinion doit pouvoir être exprimée par les élèves, chacune doit, pareillement, être argumentée et faire l'objet de la critique. La liberté d'expression, si elle ne vise pas le prosélytisme mais la recherche de la vérité, ne devrait jamais être bridée.

Il est cependant un aspect, me semble-t-il, sur lequel les écoles ne peuvent transiger dans la liberté du débat: c'est celui de la sécurité des personnes, car elle est la condition du débat démocratique, mais aussi, de l'éducation.

Patrick Hullebroeck, directeur

## Un jour... en 2012

### L'affaire Pussy Riot

Le 17 août 2012, trois jeunes femmes du groupe Pussy Riot (signifiant littéralement «émeute de chattes») sont condamnées à deux ans de camp pour avoir chanté une «prière punk» anti-Poutine dans une cathédrale moscovite en février. Cinq femmes du groupe ont participé à cette action, mais seules trois d'entre elles (Nadejda Tolokonnikova, Ekaterina Samoutsevitch et Maria Alekhina) ont été arrêtées par la police (les deux autres étant toujours recherchées). Les jeunes femmes ont été reconnues coupables de «hooliganisme» et d'«incitation à la haine religieuse» pour avoir chanté une prière appelant la Sainte-Vierge à chasser Vladimir Poutine, dans la cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou. À travers leur performance, les Pussy Riot voulaient dénoncer la proximité de l'Église orthodoxe avec le pouvoir. Lors de leur procès, le juge a rapidement conclu que «leurs actes étaient sacrilèges, blasphématoires, qu'ils avaient violé les règles de l'Église» et qu'ils avaient également été prémédités. Les trois condamnées ont refusé de demander la grâce présidentielle mais ont fait appel le 27 août 2012. Au terme de cet appel, Ekaterina Samoutsevitch, dont la peine est transformée en condamnation avec sursis, est libérée, les deux autres femmes voient leur condamnation confirmée. En Russie, l'affaire a profondément divisé la société et suscité un grand émoi à travers le monde. D'un côté, de nombreux prêtres et fidèles leur reprochaient la profanation de l'Église, d'un autre côté, certains jugeaient les poursuites menées à leur rencontre comme disproportionnées. De nombreuses personnalités ont manifesté leur soutien aux Pussy Riot.



## Expo

### Ernest et Célestine à la mine au Bois du Cazier

Emmenez vos élèves à la découverte de ces deux personnages hors du commun et des différentes facettes de l'artiste à travers un labyrinthe! L'exposition présente le travail de Gabrielle Vincent/Monique Martin, auteure-illustratrice des albums d'Ernest et Célestine, mais aussi artiste-peintre, à travers différents espaces: du croquis à la planche finale, les valeurs véhiculées par les deux personnages dans les albums et partagées dans le monde de la mine (début du siècle, simplicité, sens de la fête, solidarité, immigration...), des extraits du film largement récompensé...

À combiner avec une visite de l'univers minier. Jusqu'au 19 avril 2015.

Site web: [www.leboisducazier.be/lg\\_fr/services\\_profs.htm](http://www.leboisducazier.be/lg_fr/services_profs.htm)



## Musique

### Benjamin Clementine

On pourrait voir Benjamin Clementine comme le dernier produit soul prêt à s'emparer des masses populaires, un énième artiste torturé surfant sur la vague mélancolique. Pourtant, ce surdoué de 25 ans, encore inconnu il y a moins d'un an, surprend tout le monde. Réincarnation masculine de Nina Simone, aussi troublant que fascinant, Benjamin Clementine, et sa recette piano-voix imparable, est bien plus qu'un produit musical éphémère, par la décharge émotionnelle de sa musique, sa puissance et sa prestance scéniques qui restent hors du commun.

Benjamin Clementine sera en concert au Botanique le 9 mai 2015.





## Événement

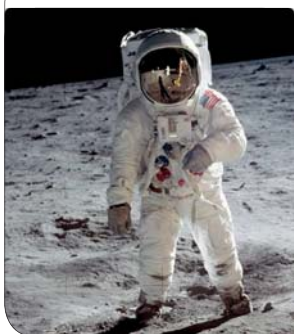
### Le printemps des Sciences 2015

Comment donner l'envie d'apprendre et développer la culture scientifique aux plus jeunes? Le printemps des Sciences est là pour cela. À travers les différentes activités qui y sont proposées, les élèves pourront découvrir le travail des différents chercheurs, acquérir de nouvelles connaissances, développer un sens critique et une réflexion personnelle, et surtout s'éveiller sur le monde et notre société à travers la culture scientifique. Le printemps des Sciences vous propose une foule d'activités parmi différentes disciplines; biologie, physique, chimie, informatique, philosophie, mathématiques, astronomie, archéologie, ingénierie, mais aussi l'étude de l'environnement, des ateliers destinés à l'éveil scientifique et beaucoup d'autres...

Pour plus d'infos: [www.sciences.be](http://www.sciences.be)



## Le saviez-vous?



**Les astronautes d'Apollo 11 ont reçu 8 dollars par jour pendant leur mission vers la lune!**

Les astronautes d'Apollo 11, Buzz Aldrin, Neil Armstrong et Michael Collins, ont été les premiers à mettre les pieds sur la lune. Si leur exploit les a rendu célèbres, ils n'ont pas pour autant obtenu un salaire exorbitant. En effet, ils ont été payés seulement 8 dollars par jour (l'équivalent de 50 dollars aujourd'hui) pour cette mission presque impossible.

## Bande dessinée

**Ce n'est pas toi que j'attendais** de Fabien Toulmé

Dans la vie d'un couple, la naissance d'un enfant handicapé est un ouragan, une tempête. Quand sa petite fille naît porteuse d'une trisomie non dépistée, la vie de Fabien s'écroule. De la colère au rejet, de l'acceptation à l'amour, l'auteur raconte cette découverte de la différence. Un témoignage poignant qui mêle, avec délicatesse, émotion, douceur et humour.

*Ce n'est pas toi que j'attendais* est une BD touchante, émouvante, remplie d'optimisme et d'amour, qui permet d'aborder le sujet de l'arrivée d'un enfant trisomique au sein d'une famille, ainsi que le regard paternel sur cet enfant différent, passant du difficile rejet jusqu'à l'amour infini.



## Éducation

En moyenne, les enfants d'aujourd'hui savent utiliser une souris et jouer à un jeu vidéo mieux que faire du vélo ou nager! Selon les statistiques, 69% des enfants savent comment utiliser une souris d'ordinateur avant d'apprendre comment lacer leurs chaussures, et 58% savent comment jouer à un jeu vidéo avant d'apprendre à faire du vélo.



## Citation

**«Tu ne sais pas à quel point tu es fort, jusqu'au jour où être fort reste la seule option.»**

- Bob Marley

## Appel à projet

### Collaborations entre Culture et Enseignement

Vous êtes enseignant, vous désirez développer un projet permettant d'initier les élèves aux activités culturelles et artistiques, ce partenariat est pour vous!

Les projets présentés peuvent être de deux types, soit des projets de collaboration durables soit des projets de collaboration ponctuelle avec un opérateur culturel.

*Si vous désirez participer à ce projet, n'hésitez pas à consulter les formulaires d'inscription en ligne et les conventions de partenariat disponibles sur le site [www.culture-enseignement.cfwb.be](http://www.culture-enseignement.cfwb.be)*



## Concours

### Le numérique avant/après

À l'occasion de ses 15 ans, la Semaine Numérique organise un concours photo: «Le numérique avant/après». Sur base de deux photos, montrez en quoi le numérique a changé quelque chose dans votre vie ou en quoi il changera quelque chose dans le futur. Un jury choisira les productions les plus réussies qui recevront un prix. Les photos gagnantes seront exposées au PointCulture Bruxelles..

Plus d'infos: [www.lasemainedenumerique.be](http://www.lasemainedenumerique.be)

Pour participer au concours, envoyez vos photos et vos coordonnées avant le 10 avril 2015 à l'adresse: [concours@lasemainedenumerique.be](mailto:concours@lasemainedenumerique.be)





## Lutter contre le radicalisme à l'école

### Une circulaire controversée

Déconstruire les discours radicaux, donner les outils aux enseignants, aux parents et aux travailleurs de terrain pour aider des jeunes à se déradicaliser, ou mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté, ce sont quelques-unes des mesures portées par les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque ministre a réfléchi, pour les compétences qui le concernent, à des mesures visant à prévenir la radicalisation et à améliorer le «bien vivre ensemble». Ces mesures ont déjà été prévues aux budgets.

La Fédération Wallonie-Bruxelles va ainsi se doter d'un RAR, un Réseau antiradicalisme, qui sera chargé de coordonner les politiques transversales et de veiller à la cohérence des réponses apportées sur le terrain.

#### Collaboration avec les médias

Certaines mesures avaient déjà été annoncées, comme l'organisation d'une formation pour les cadres musulmans (imams, profs de religion, conseillers moraux). La Fédération Wallonie-Bruxelles va mettre sur pied une commission pour la formation des cadres musulmans, chargée de favoriser l'émergence d'un islam moderne, selon Jean-

Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur. Cette commission serait également chargée de réfléchir au contenu d'une émission concédée sur l'islam, qui serait diffusée sur la RTBF.

Plusieurs ministres se sont également penchés sur la diffusion de propos haineux, racistes ou discriminatoires. Ainsi, le ministre Marcourt annonce une collaboration avec les médias pour filtrer les messages de ce type sur les forums des journaux. La ministre de l'Enseignement obligatoire, Joëlle Milquet, souhaite, elle, une meilleure formation des élèves aux dérives d'Internet, pour «renforcer leur résistance morale» face à ce type de discours, et la ministre de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis, annonce une campagne d'information et de sensibilisation pour réaffirmer la tolérance zéro face aux exclusions et aux discours haineux.

#### Un numéro vert

Le but est également de donner des outils aux adultes - parents, professeurs, éducateurs - pour réagir au mieux face à des jeunes qui semblent se radicaliser. Un numéro vert sera mis en place, de même qu'un site Internet, permettant à ces personnes de trouver des réponses à leurs questions. Joëlle Milquet a également annoncé que la pièce «Djihad», racontant le départ de trois jeunes en Syrie, sera présentée aux élèves du secondaire dès début février. La pièce sera suivie de débats.

Dans le domaine de la protection de la jeunesse et de la promotion sociale, l'accent sera mis sur la formation des détenus et des jeunes placés en IPPJ.

#### Lutter à l'école

Suite aux attaques sanglantes à Paris, la ministre Joëlle Milquet a peaufiné un plan de lutte contre la radicalisation des jeunes dans le cadre scolaire.



«Mener un travail de prévention à l'école est très important car c'est là que l'on peut toucher plus facilement les jeunes.», justifie la ministre.

En préparation depuis plusieurs semaines déjà, ce plan d'action livrera ses premiers effets concrets dans les toutes prochaines semaines. Il visera les différentes écoles concernées à Bruxelles, ainsi que dans les grandes villes du sud du pays.

Ce plan s'articulera notamment sur des cycles de deux jours de formation à destination des enseignants, des éducateurs, des directeurs d'écoles et des centres PMS afin de lutter plus efficacement contre les processus de radicalisation des jeunes, dont certains ont quitté l'école ces derniers mois pour rejoindre la Syrie.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, en effet, marqué son accord sur le programme des formations établi par l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) pour l'année scolaire 2015-2016.

Un élément marquant de ce nouveau cycle de formation est que plusieurs formations

devront désormais davantage aborder la notion de lutte contre le radicalisme et le racisme. Elles devront également viser à promouvoir la liberté d'expression et de respect de l'autre et du vivre ensemble.

Les formations concernées sont celles qui ont pour thématiques:

- l'éducation aux médias;
- l'accompagnement de nos jeunes consom-acteurs de réseaux sociaux;
- l'éducation à la citoyenneté: sensibiliser les élèves aux valeurs et aux processus démocratiques;
- la manière d'identifier et de réagir aux phénomènes de relégation et de discrimination en milieu scolaire.

Joëlle Milquet a également mené une série de contacts pour qu'une pièce de théâtre humoristique portant sur la radicalisation des jeunes puisse être présentée dans les mois qui viennent aux écoles concernées. «Cette pièce de théâtre sera à chaque fois suivie d'un débriefing avec les jeunes afin de libérer la parole.», précise la ministre. Des contacts avec différents acteurs du monde culturel ont égale-

ment été pris pour travailler sur le thème de la liberté d'expression avec les écoles.

Enfin, le dernier axe du plan portera sur l'élaboration de différents outils pédagogiques «afin de proposer aux jeunes une meilleure résistance morale face aux logiques d'endoctrinement».

Interrogée sur les moyens financiers qui seront mis à disposition de ce plan de lutte, la ministre Joëlle Milquet a estimé qu'ils ne devaient pas être forcément importants. «On peut déjà faire beaucoup de choses avec peu de moyens.», a-t-elle assuré.

### Un choix qui fait polémique

La circulaire que la ministre de l'Enseignement a adressée aux écoles en vue de lutter contre le radicalisme invite les acteurs qui le souhaitent à recevoir une introduction à l'islam et à se former à la prévention de la radicalisation religieuse. L'inscription se fait auprès d'un réseau musulman de recherche, emridnetwork, dont le fondateur, Farid El Asri, fut le soutien de Yacob Mahi lorsque le ministre Pierre Hazette l'empêcha de devenir inspecteur des cours de religion islamique pour des

propos répétés contre l'égalité hommes femmes. Dénonçant un discours peu compatible avec la démocratie, Pierre Hazette avait également invoqué, à l'époque, un rapport des services de la Justice soulignant l'appartenance de M. Mahi aux Frères Musulmans.

Controversé pour certaines de ses sorties médiatiques, Yacob Mahi s'est retrouvé récemment au centre d'une polémique à l'athénée royal Leonardo Da Vinci à Anderlecht où il donne cours de religion islamique.

Dans cette école, un enfant a été agressé par des condisciples. Une enquête doit déterminer si ces événements sont en lien avec l'attentat de Charlie Hebdo et les thématiques qui y sont liées, la liberté d'expression et le droit au blasphème. Yacob Mahi s'est vu reprocher d'avoir joué un rôle dans le climat de tension apparu dans l'établissement, ce qu'il nie.

À la suite de ces accusations, il s'est fendu d'une lettre au vitriol aux médias, dans laquelle il confirmait, entre autres choses, son attachement à son «maître à penser» feu Roger Garaudy, condamné pour négationnisme (décédé en 2012, cet ancien communiste converti à l'islam est notamment connu pour avoir soutenu la thèse d'un complot sioniste qui aurait inventé la Shoah pour justifier l'expansionnisme israélien, NDLR).

À la lecture du site oumma.com de la communauté des musulmans francophones, on retrouve un certain nombre d'écrits de Farid El Asri, le fondateur et co-directeur du réseau de recherche emridnetwork.

Professeur à l'UCL, il participe régulièrement à des colloques et à des débats médiatiques. Mais sur oumma.com, on trouve, outre son soutien à Yacob Mahi, un billet de sa main revisitant l'histoire d'Israël, avec citation à l'appui de Roger Garaudy.

Farid El Asri y prend également de façon répétée la défense de l'intellectuel controversé Tariq Ramadan, petit-fils du fondateur des Frères musulmans auquel Tariq Ramadan consacra une thèse. Il revient notamment sur l'interdiction faite à M. Ramadan de venir s'exprimer à l'ULB qui vivait alors un climat de haute tension.

L'opposition MR en Fédération Wallonie-Bruxelles a fustigé le choix de la ministre Joëlle Milquet, d'encourager les acteurs de l'enseignement qui souhaitent se former à la prévention du radicalisme à s'adresser au réseau musulman de recherche, emridnetwork, proche des Frères musulmans.

Déjà fort critique envers le plan anti-radicalisme adopté par le gouvernement de la Fédération après les attentats de Paris, l'opposition MR exige le retrait «immédiat» de la circulaire incriminée. «Cela en devient dangereux et relève de l'irresponsabilité de la part de la ministre qui fait preuve ici soit de naïveté, soit d'électorisme.», ponctuent les réformateurs.

La ministre de l'Éducation a défendu, dans un communiqué, son choix du centre musulman de recherche et de formation emridnetwork. Pour elle, Farid El Asri est un «islamologue réputé, professeur et docteur en anthropologie de l'Université Catholique de Louvain (UCL)».

«Il a été durant ces dernières années le directeur de la formation continuée en sciences religieuses et islamiques à l'UCL. Il est actuellement membre affilié et chercheur au Centre interdisciplinaire d'études de l'Islam dans le monde contemporain de l'UCL, avec la professeure reconnue, Brigitte Maréchal, à l'Université Catholique de Louvain. Il participe à de nombreux colloques académiques nationaux et internationaux et est reconnu pour ses compétences en la matière. Il a été membre du comité d'accompagnement 'Islam et musulmans

de Belgique' de la Fondation Roi Baudouin (2007-2009) dont on connaît l'excellence. Il est à la fois membre du Comité international et professeur du master en sociologie de l'Islam en Europe à l'université de Padoue en Italie. Il est aussi diplômé en Judaïsme de l'ULB.», souligne la ministre.

Vu le parcours académique de M. El Asri et ses fonctions exercées au sein de l'UCL, Joëlle Milquet dit ne pas «voir en quoi ce choix dans le cadre des formations de l'IFC posait un problème étant donné qu'il donne ces formations dans des lieux académiques spécialisés et réputés depuis toujours.»

Au sein du gouvernement de la Fédération, on précise que l'envoi et le contenu de la circulaire adressée par la ministre Milquet aux acteurs de l'enseignement concernant la prévention du radicalisme relevait, non d'une décision du gouvernement, mais «de sa seule compétence et responsabilité.»

Cette polémique n'augure, en tout cas, rien de bon dans la mise en place d'un plan sur un sujet aussi sensible...

## Sources

- Plan de prévention contre le radicalisme à l'école, circulaire n°5133, Fédération Wallonie-Bruxelles, 23 janvier 2015;
- [www.joellemilquet.be/tag/lutte-contre-radicalisme/](http://www.joellemilquet.be/tag/lutte-contre-radicalisme/);
- [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be);
- [www.7sur7.be](http://www.7sur7.be);
- La circulaire de Milquet sur le radicalisme sidère le MR, in *Le Soir*, 12 février 2015.
- Les choix critiqués de Joëlle Milquet, in *Le Soir*, 12 février 2015.



## En bref...

### Allocations familiales

Lancée par la Ligue des familles, la pétition «allocsenmieux» a récolté plus de 10 000 signatures. La Ligue donne plusieurs pistes afin de réformer en profondeur le système des allocations familiales. Elle défend essentiellement quatre propositions: une allocation unique pour chaque enfant de l'ordre de 160 euros; un supplément pour les enfants de plus de 14 ans; une adaptation du montant reçu aux revenus; le maintien des majorations pour enfants orphelins et handicapés. Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'argent des allocations a été transféré aux entités fédérées. Pour Bruxelles et la Wallonie, il s'agit de 2,6 milliards d'euros qui sont entre les mains des politiques régionaux et communautaires.

*Le Soir, 27/01/2015*



### Décrochage scolaire

Dans l'enseignement secondaire des écoles de la Ville de Bruxelles, l'absentéisme est de 8,68%, dont 2,86% d'absences non justifiées. Le phénomène touche davantage l'enseignement qualifiant et les élèves majeurs.

*La Libre Belgique, 28/01/2015*



### Études de médecine

Un filtre à l'entrée des études contre le sauvetage de centaines d'étudiants excédentaires dans les facultés de médecine, c'est, en très bref, l'accord intervenu en décembre entre le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, et la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block. Le ministre Marcourt n'a jamais fait mystère de sa farouche opposition à l'examen d'entrée. Il a donc consulté à tour de bras ces dernières semaines pour mettre au point une solution alternative. Celle-ci ressemblerait à un concours en fin de 1<sup>re</sup> année fixant la liste des étudiants autorisés à poursuivre les études de médecine avec la certitude d'obtenir un numéro Inami. Il n'y a pas encore d'accord signé, mais les partenaires autour de la table sont proches d'un consensus. Un projet serait d'ailleurs en cours d'écriture. En tout cas, doyens, étudiants et ministres le rappellent sans cesse, une solution francophone ne tient que si la ministre Maggie De Block fait sa part de travail: publier, rapidement, un cadastre précis de la force de travail par spécialité.

*Le Soir, 29/01/2015*



Le système comporterait un risque: les étudiants qui auraient réussi leur année sans se classer au concours pourraient être tentés d'introduire un recours. Pour y pallier, des représentants étudiants proposent un système d'attestations A et B, les A seraient réservées aux lauréats du concours, les B aux «reçus-collés» qui exerceraient dans les branches de médecine ne requérant pas de numéro Inami. Un temps unis, les étudiants sont désormais profondément divisés sur ce dossier. Si la FEF

refuse tout filtre, si l'Unecof abonde dans le sens du ministre, les étudiants de l'ULB (université pourtant affiliée à la FEF) plaident, eux, pour un examen d'entrée à la flamande.

*Le Soir, 31/01/2015*

Douze anciens doyens de médecine ont rédigé une lettre ouverte au ministre Marcourt. Ils le prient d'oublier son projet de filtre en fin de 1<sup>re</sup> année pour lui préférer un concours d'entrée. Les lauréats de ce concours alimentaire auraient un «numerus fixus»: on fixe le nombre d'inscrits sur la base d'une évaluation des besoins. Les anciens doyens rappellent qu'un système de filtre en fin de 1<sup>re</sup> a déjà été cassé par le Conseil d'État en 2008 et que les associations professionnelles y sont opposées (l'Ordre des médecins, l'Académie royale de médecine et le groupe «médecins» de la commission de planification).

*Le Soir, 10/02/2015*

## Promotion sociale

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donné le feu vert à un plan d'action visant à «booster» l'enseignement de promotion sociale. La volonté est de proposer aux adultes une offre de formation moderne et diversifiée. Le gouvernement veut aussi participer au développement des Régions en soutenant des filières porteuses et novatrices pour l'emploi. Le plan prévoit des modules d'enseignement plus souples, adaptés aux horaires et aux parcours des apprenants. L'enseignement de promotion sociale veut notamment répondre aux besoins des partenaires institutionnels et des entreprises pour augmenter le nombre de diplômés et encourager la mise à l'emploi. Le gouvernement entend ainsi développer des conventions avec différents acteurs de formations concernant les métiers en pénurie.

*La Libre Belgique, 30/01/2015*



## Cantines scolaires

Selon une enquête menée par Tetra Pak et GoodPlanet Belgium, près de 29% des élèves de 8 à 12 ans affirment ne pas achever leur repas de midi (tartines ou repas chaud) plus de deux fois par semaine ou même tous les jours (10,2%). Pourtant, 66% des écoliers reconnaissent être informés du gaspillage alimentaire. Mais le manque de temps, un lunch trop précoce ou encore des portions trop grandes les poussent à laisser une partie de leur repas de côté.

*La Libre Belgique, 04/02/2015*

## Exclusions scolaires

Pour l'année scolaire 2013-2014, 2 347 signalements d'exclusion ont été adressés à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, contre 2 184 pour l'année 2012-2013. Soit une augmentation de 163 cas rapportés en un an. Au cours de la même période, 1 487 refus de réinscription ont été rapportés à la même instance. Au total, cela fait tout de même 3 834 élèves qui ont été déclarés indésirables dans leur école de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de Bruxelles et de Wallonie, sur une population de 700 000 élèves. Dans l'enseignement ordinaire, les garçons sont quatre fois plus virés que les filles. Les signalements concernent le plus souvent des élèves âgés entre 14 et 16 ans, avec un pic à 15 ans. Mais un élève sur 5 est majeur au moment de l'exclusion. Les élèves de 3<sup>e</sup> professionnelle sont particulièrement concernés par l'exclusion: 12 fois plus que ceux de la 3<sup>e</sup> année générale. Sur l'ensemble des élèves (âgés de 12 à 17 ans) exclus, on observe un pourcentage important de jeunes déjà en retard scolaire.

Ainsi, 70% des élèves âgés de 17 ans et 33% des élèves âgés de 16 ans ont 3 ans de retard sur le cursus normal. Le premier fait invoqué par les directions pour écarter un élève est l'incitation à l'indiscipline. Suivent la perturbation systématique des cours, l'attitude négative face au travail et le refus de l'autorité, d'obéissance et/ou de sanctions. Les coups et blessures portés sciemment à un autre élève occupent la 5<sup>e</sup> position (29%), les atteintes à l'intégrité physique d'un enseignant ou d'un membre du personnel représentant 9%. À noter que les enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé ont trois fois plus de risques d'être exclus que ceux qui fréquentent l'enseignement ordinaire.

*La Libre Belgique, 05/02/2015*

## Promotion de la santé

La ministre Joëlle Milquet veut réorganiser et simplifier les différents organes aujourd'hui chargés de la promotion de la santé dans l'enseignement obligatoire, et chercher des partenariats en la matière avec l'enseignement supérieur. Joëlle Milquet a notamment affiché sa volonté de fusionner les centres PMS et les services de Promotion de la Santé à l'école.

*La Libre Belgique, 13/02/2015*



# Les médias socio-numériques comme moteur de l'innovation en pédagogie universitaire

Au premier abord, l'utilisation des réseaux sociaux à l'université semble incongrue. Quoi de plus antagonistes que ces outils issus du web dit «2.0», basé sur un fonctionnement horizontal - celui de l'ouverture, de la participation et du partage entre individus -, et l'enseignement universitaire, caractérisé traditionnellement par une transmission verticale du savoir de l'enseignant aux apprenants. Pourtant, dans une volonté d'innovation pédagogique, des enseignants ont recours à Twitter, Facebook ou encore Wikipédia dans le cadre d'activités d'enseignement. Pourquoi? Comment? Pour quels résultats?

## De la définition aux chiffres

Les médias socio-numériques sont des médias particuliers, ils utilisent «*Internet afin de faciliter la création et le partage de contenus générés par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale*» (Beaudin-Lecours et al., 2012, p. 8). Par rapport aux médias traditionnels, ceux-ci offrent donc de nouvelles perspectives en termes de communication, de partage d'informations, ainsi que de participation à la construction du savoir sur Internet.

De manière triviale, nous pouvons distinguer quatre catégories de médias socio-numériques: premièrement, les sites de réseaux sociaux qui sont des plateformes de communication en réseau au sein desquelles les participants peuvent, d'une part, créer un profil associé à une identification unique, d'autre part, exposer publiquement des relations susceptibles d'être visualisées et consultées par d'autres et, enfin, accéder à des flux incluant des contenus générés par eux-

mêmes ou leurs contacts (Ellison et Boyd, 2013). Ces sites de réseaux sociaux peuvent être personnels - Facebook ou Twitter -, professionnels - LinkedIn ou Viadeo -, ou encore académiques - Academia.edu ou ResearchGate. Deuxièmement, les outils de publication permettant à des internautes de créer et/ou de répondre à du contenu, voire les sites d'écriture collaborative - tels que les wikis - sur lesquels les pages sont entièrement modifiables par les visi-



teurs. Troisièmement, les outils de partage de contenus audio - Soundcloud -, visuel - Instagram - ou audiovisuel - YouTube. Enfin, les outils d'agrégation qui offrent aux utilisateurs la possibilité de rassembler du contenu provenant d'Internet - Netvibes, Delicious ou Pinterest - et permettent également de le partager avec d'autres utilisateurs, voire de collaborer avec ces derniers.

### **Ce que (ne) dit (pas) la recherche**

Certes, il convient de s'interroger sur la pertinence du recours aux médias socionumériques dans l'enseignement universitaire: cette institution doit-elle suivre, voire se conformer à toutes les évolutions de la société? Quelle est l'efficacité de l'utilisation de tels outils? Au-delà des discours technophiles ou technophobes, il convient de relever un scénario récurrent, rappelé par Alberio (2011, p. 15): «*Son introduction [celle d'un nouvel outil technologique] en formation vise à mettre en valeur la capacité d'adaptation et de modernisation des établissements; le discours du politique va dans le même sens, [...] au bout d'un certain temps, de plus en plus court, un autre objet apparaît reléguant le précédent avant toute généralisation ou analyse cumulative des pratiques observées, sans évaluation ni bilan prospectif des acquis et des pertes associés à ces pratiques et finale-*

*ment, sans effet significatif sur les structures ou le fonctionnement de l'institution. [...] Le dernier objet venu balaie rapidement les espoirs et déceptions soulevés par le précédent et les problèmes de fond demeurent.*»

La recherche scientifique est ainsi largement influencée par ce technocentrisme ambiant et se borne, souvent, à une approche de remplacement et de comparaison entre le nouveau et le traditionnel (Ellis et Goodyear, 2010). Il convient de s'interroger sur la pertinence des conditions méthodologiques de telles recherches. D'une part, les études réalisées sur les impacts pédagogiques sont difficilement comparables entre elles à cause de variations, tant dans les méthodes utilisées, que dans les contextes dans lesquels elles ont été réalisées - milieux universitaires, disciplines, formes d'enseignement, tradition pédagogique, etc. (Heilesen, 2010). D'autre part, les conditions méthodologiques nécessaires à une évaluation rigoureuse des impacts pédagogiques de l'introduction d'un outil technologique semblent très difficiles à réunir (Joy II et Garcia, 2000 dans Barette, 2004). Enfin, même dans les conditions les plus optimales, l'utilisation d'une technologie n'est qu'une des nombreuses dimensions du dispositif pédagogique général. De ce fait, même un effet positif sur les scores des étudiants ne peut être rigoureusement imputable à sa seule introduction dans ce dispositif (Barette, 2004).

L'efficacité des technologies est

donc à chercher ailleurs: ainsi, en conclusion de sa synthèse des méta-analyses et des méta-recherches sur l'usage des TICE effectuées entre les années 1995 et 2010, Loisiier (2011, p. 105) souligne: «*Il ressort des recherches, études, analyses et discours de toutes sortes, qu'il ne faut pas chercher dans les technologies la recette de l'élévation du taux de réussite des apprenants. Les facteurs de réussite sont ailleurs: d'une part, dans la personnalité de l'apprenant et, d'autre part, dans l'art du pédagogue qui le guide et l'accompagne.*»

### **Éléments d'une innovation pédagogique nécessaire?**

Résultat de la massification de l'enseignement universitaire, les enseignants universitaires sont maintenant face à de grands groupes d'étudiants particulièrement hétérogènes (Ellis et Goodyear, 2010). Ces étudiants possèdent également de nouvelles caractéristiques et de nouveaux besoins; ils utilisent Facebook, Dropbox ou Google Drive pour développer leur environnement personnel d'apprentissage (Roland, 2013). Les technologies transforment ainsi les processus d'apprentissage (Karsenti et al., 2012) qui s'inscrivent désormais dans des espaces multiples - changements de lieux - et s'étendent tout au long de la vie - changement de temporalité (Charlier, 2013).

Dans ce contexte, le professeur d'université se voit contraint de s'adapter et, surtout, d'innover. En ce sens, il doit veiller à l'amélioration substantielle des apprentissages de ses étudiants en situation d'interaction et d'interactivité (Bédard et Béchar, 2013).



“ Il ressort des recherches, études, analyses et discours de toutes sortes, qu’il ne faut pas chercher dans les technologies la recette de l’élévation du taux de réussite des apprenants. Les facteurs de réussite sont ailleurs: d’une part, dans la personnalité de l’apprenant et, d’autre part, dans l’art du pédagogue qui le guide et l’accompagne. ”

Loisier

2009). Dans ce cadre, le potentiel de l’usage pédagogique des médias sociaux est à tout le moins triple: premièrement, il peut permettre de rendre l’étudiant plus actif dans son apprentissage, en dépassant la simple acquisition de connaissances pour une mise en situation d’autonomie guidée et un encouragement à l’interaction entre étudiants, voire, par le biais de tels outils, avec des personnes extérieures. Cet enseignement actif a pour objectif de permettre aux étudiants d’ancrer leurs apprentissages en profondeur (Biggs, 1987) et d’acquérir des compétences, à savoir la possibilité de mobiliser les connaissances en fonction de situations problèmes. Deuxièmement, il s’agit de donner plus de sens à l’apprentissage: une activité n’est plus réalisée qu’entre un étudiant - voire un groupe d’étudiants - et son - leur - enseignant, mais bien effectuée dans un contexte réel où d’autres peuvent réagir, interagir, voire critiquer - comme nous le verrons dans les exemples présentés *infra*. Enfin, au regard des faibles compétences numériques des étudiants (Dauphin, 2012; Poellhuber, 2013) et un manque de maîtrise de la littératie médiatique (Fastrez et Desmedt, 2013), il est essentiel que des activités d’apprentissage avec les technologies et, aujourd’hui, les médias sociaux soient développées dans les universités.

### L’enseignant aux oubliettes?

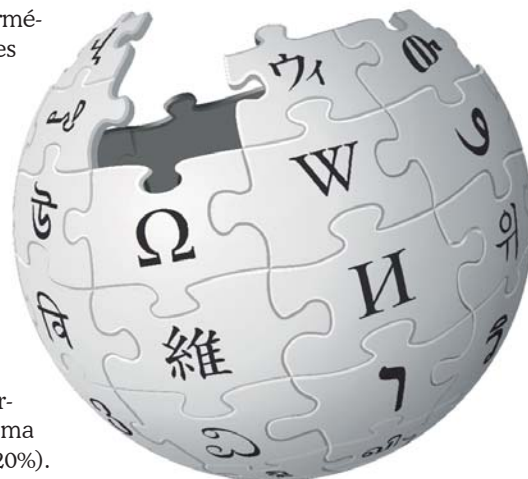
Une des craintes récurrentes des enseignants par rapport à la technologie est que cette dernière les remplace entièrement. Pourtant, c’est bien l’usage de ces médias sociaux qui donne à l’enseignant un rôle encore plus important et ce, à différents moments. Avant le cours, l’enseignant doit notamment sélectionner le ou les médias sociaux les plus adéquats au regard des méthodes et du dispositif qu’il

met en place. Il doit également penser à la manière d’intégrer ces outils dans son cours et les impacts que ceux-ci peuvent avoir sur l’ensemble des autres ressources; cette étape est essentielle pour assurer l’alignement pédagogique du cours (Biggs, 2003), c’est-à-dire la cohérence entre les objectifs, les méthodes et l’évaluation qui s’avère l’une des garanties d’un cours de qualité. Durant la séance, il tient alors le rôle de formateur et d’accompagnateur des étudiants dans l’utilisation et la compréhension technique des médias sociaux numériques. L’enseignant s’avère aussi le guide des activités d’apprentissage qui s’y déroulent. Enfin, après le cours, il assure une double évaluation: d’une part, celle des étudiants par rapport à l’activité d’apprentissage; d’autre part, celle de son dispositif pour en dégager la potentielle réussite ainsi que les aspects à améliorer.

### Du recours à Twitter et Wikipédia

Afin d’illustrer notre propos, nous développons brièvement deux utilisations de médias sociaux numériques au sein de dispositifs pédagogiques de l’Université libre de Bruxelles. Le lecteur intéressé trouvera, par l’intermédiaire des références mentionnées, des retours d’expériences plus complets.

*Enseigner avec Twitter* (Uyttebrouck, Majerus et Roland, 2014). Dans l’optique de rendre son auditoire - composé de 600 étudiants - plus actif durant ses cours d’histoire, Benoît Majerus a décidé de créer un flux Twitter (#hist155) afin de recueillir les questions, commentaires, etc. Il a ainsi mené une expérience durant deux séances de cours pendant lesquelles l’écran de l’amphithéâtre se partageait entre sa présentation diaporama (80% de l’espace) et son flux Twitter (20%). Si la majorité n’a pas tweeté afin de ne pas



interrompre sa prise de notes, plusieurs avantages sont tout de même mentionnés par les étudiants: une ambiance conviviale, l'utilité pour la compréhension ainsi que pour le maintien de l'attention. L'analyse de contenu des tweets produits montrent que ceux-ci traitent largement du contenu du cours (avec des questions entre les étudiants ou, directement avec l'enseignant dans l'auditoire, des débats d'idées, des informations demandées par l'enseignant, des précisions apportées par l'enseignant, etc.), ainsi que de l'organisation (concernant l'examen notamment).

*Enseigner avec Wikipédia* (Klein et Licata, 2013). Au sein d'un cours de deuxième année de Master, Olivier Klein et Laurent Licata ont invité leurs étudiants à rédiger des articles dans Wikipédia sur des thèmes de leur choix issus du domaine de la psychologie sociale et/ou interculturelle. L'exercice, cadré par certaines consignes, avait pour objectif d'atteindre le statut d'un «article de qualité» et de le soumettre comme tel à Wikipédia, dont des utilisateurs chevronnés valideraient le contenu. Les enseignants ont remarqué que si les étudiants possédaient une expérience de l'encyclopédie en tant que lecteurs, ils n'avaient jamais produits de contenu sur ce média. Une séance «ex cathedra» a permis aux enseignants de présenter le projet, ses consignes et objectifs ainsi que le fonctionnement de l'encyclopédie. La suite du cours s'est déroulée en ligne: les échanges entre enseignants et étudiants s'effectuaient par courriel ou via la page de discussion de l'article. Comme le mentionnent les auteurs, «La réaction des 'wikipédiens' face à l'initiative ne s'est pas fait attendre. [...] Ils pouvaient également critiquer la présence - ou l'absence - de certains contenus

(même si les commentaires sur le fond s'avéraient plus rares). Les étudiants devaient donc parfois 'batailler' via la page de discussion pour justifier leurs choix.» Au-delà de son intérêt pédagogique, cette activité a contribué à enrichir l'encyclopédie sur des thèmes clés et à en améliorer son contenu.

### Médias sociaux numériques à l'université: conclusion

Le public de l'enseignement universitaire s'est massifié et tous les étudiants ne possèdent pas les compétences nécessaires à une gestion optimale de leur environnement numérique (Dab-bagh et Kitsantas, 2012). Sur un plan plus technique, ils connaissent mal les outils à leur disposition (Poellhuber, 2013), s'avèrent uniquement «experts» de certains outils - principalement de communication - et leurs compétences ne sont pas transférables à d'autres logiciels (Fluckiger, 2008). De facto, les apprenants, à leur entrée dans le supérieur, nécessitent aide et intervention pédagogique afin de choisir les outils adéquats en vue d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage (Cigognini et al., 2011), d'autant plus que les pratiques pédagogiques des enseignants influencent les stratégies d'apprentissage de leurs étudiants. Dans ce cadre, l'usage des réseaux sociaux numériques offre une opportunité d'innovation pédagogique où les activités d'apprentissage sont collaboratives et, très souvent, ouvertes sur l'extérieur.



## Bibliographie

- Albero B. (2011). Le couplage entre pédagogie et technologies à l'université: Cultures d'action et paradigmes de recherche. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, 8(1,2), 11-21. En ligne: [www.ritpu.org/IMG/pdf/RITPU\\_v08\\_n01-02\\_11.pdf](http://www.ritpu.org/IMG/pdf/RITPU_v08_n01-02_11.pdf)
- Barette, C. (2004). Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements québécois. *Bulletin collégial des technologies de l'information et des communications*, 55. <http://clic.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=accueil&id=55>
- Beaudin-Lecours, A., Delisle, I., Desrochers, M.-J., Germain, G., Giroux, P., LachapelleBégin, L., Mar-tel, C. et Trussart, J.-L. (2012). *Guide de l'utilisation pédagogique des médias sociaux*. En ligne: <http://guidems.labovte.ep.profweb.qc.ca>
- Biggs, J.B. (1987). *Student approaches to Learning and Studying*. Hawthorn, Vic: Australian Council for Educational Research.
- Biggs, J.B. (2003). Aligning teaching and assessment to curriculum objectives. *Imaginative Curriculum Project*. En ligne: [www.ucl.ac.uk/teaching-learning/global\\_uni-internationalisation/downloads/Aligning\\_teaching](http://www.ucl.ac.uk/teaching-learning/global_uni-internationalisation/downloads/Aligning_teaching)
- Charlier, B. (2013). Apprendre au-delà des frontières: entre nomadismes et mobilités. *Savoirs*. 32(2), 61-79.
- Cigognini, M. E., Pettenati, M. C. et Edirisingha, P. (2011). Personal knowledge management skills in Web 2.0-based learning. In M. J. W. Lee et C. McLoughlin (Eds.). *Web 2.0-based e-learning: Applying social informatics for tertiary teaching*. Hershey, PA: IGI Global.
- Dab-bagh, N. et Kitsantas, A. (2012). Personal Learning Environments, social media, and self-regulated learning: A natural formula for connecting formal and informal learning. *The Internet and Higher Education*, 15(1), pp. 3-8.
- Dauphin, F. (2012). Culture et pratiques numériques juvéniles: Quels usages pour quelles compétences?. *Questions Vives. Recherches en éducation*, 7(17). En ligne: <http://questionsvives.revues.org/988>
- Ellison, N. et Boyd, D. (20013). Sociality through Social Network Sites. Dans *The Oxford Handbook of Internet Studies* (Ed. William H. Dutton). Oxford: Oxford University Press.
- Fastrez, P. et De Smedt, T. (2012). Une description matricielle des compétences en littératie média-tique. In M. Lebrun-Brossard, N. Lacelle, & J.-F. Boutin (Eds.), *La littératie médiatique multimodale. De nouvelles approches en lecture-écriture à l'école et hors de l'école*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Heileisen, S. (2010). What is the academic efficacy of podcasting? *Computers & Education*, 55(3), pp. 1603-1068.
- Karsenti T., Raby C., Meunier H. et Villeneuve, S. (2011). Usage des TIC en pédagogie universitaire: point de vue des étudiants. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*, 8(3), 6-19.
- Klein, O. et Licata, L. (2013). L'utilisation de Wikipédia dans le cadre du cours de psychologie sociale et interculturelle. Atelier "L'utilisation des réseaux sociaux dans l'enseignement: expériences et pratiques dans l'enseignement supérieur". *Colloque Génération Y, réseaux (anti) sociaux et enseignement? Entre fascination et rejet*, Bruxelles, 26 février.
- Loisier, J. (2011). *Les nouveaux outils d'apprentissage encouragent-ils réellement la performance et la réussite des étudiants en FAD?* Document préparé pour le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada. En ligne: [www.refad.ca/recherche/TIC/TIC\\_et\\_reussite\\_des\\_etudiants.pdf](http://www.refad.ca/recherche/TIC/TIC_et_reussite_des_etudiants.pdf)
- Poellhuber, B. (2013). Génération Y, réseaux sociaux et enseignement: entre fascination et rejet. *Actes du Colloque Génération Y, réseaux (anti) sociaux et enseignement? Entre fascination et rejet*. Bruxelles: Académie Wallonie-Bruxelles.
- Roland, N. (2013). Facebook au service de l'apprentissage: Regards sur quelques pratiques d'étudiants universitaires. *Éduquer*, 102.
- Yttrebrouck, E., Majerus, B., Roland, N. (2014). Utiliser Twitter pour favoriser la participation en grands groupes. *Colloque scientifique international sur les TIC en éducation*, Montréal, 1 au 2 mai.



# L'enjeu de l'égalité dans l'enseignement

Il est de bon ton - et sans doute légitime - de critiquer le caractère inégalitaire du système d'enseignement. Mais que recouvre exactement l'enjeu de l'égalité dans l'enseignement? Éléments de réflexion...

L'enjeu de l'égalité est complexe

Les Lumières établissent une égalité de principe entre les hommes. Mais la liberté et le perfectionnement, qui, selon les Lumières, définissent tout autant l'être humain, réintroduisent l'inégalité entre les hommes. C'est vrai, en particulier, dans le domaine de l'enseignement.

Alors que chacun devrait bénéficier d'un droit égal à l'éducation, l'inégalité est partout. Historiquement parlant, l'enseignement est d'abord un privilège dont bénéficient, de façon privée, les enfants de l'aristocratie et de la bourgeoisie. D'où la revendication de l'égalité d'accès à l'enseignement. Mais les enfants arrivent inégaux à l'école car ils reçoivent leur première éducation dans la vie familiale. Apparaît alors l'idée de substituer au principe de l'égalité, celui de l'égalité des chances. Mais quand il apparaît que l'École, loin de réduire les inégalités, les reproduit, surgit la revendication de l'égalité de résultat.

En Belgique, le débat de l'égalité sociale a été compliqué par les aspects linguistiques

et par la pluralité des réseaux de caractères différents, confessionnels et non confessionnels. Comment vouloir, en effet, que les enfants bénéficient d'une égale formation, sans vouloir, en même temps, que les écoles qui les forment, soient de même nature et bénéficient des mêmes moyens?

On comprend, ce faisant, que l'enjeu de l'égalité dans l'enseignement est loin d'être simple. C'est cette complexité qu'il s'agit, dans les lignes qui suivent, de ressaisir. Dans une première partie, je rappellerai à grands traits la manière dont la pensée des Lumières envisage la question de l'éducation; dans la deuxième, j'évoquerai les aspects historiques du débat sur l'égalité dans la société belge; dans la troisième, en guise de perspective, je relierai l'objectif des Lumières d'accomplir l'être humain par l'éducation, avec l'indétermination de l'avenir que le progrès technoscientifique induit.

## Les Lumières et l'éducation

### 1. L'enjeu de l'éducation

L'enjeu de l'égalité dans le domaine de l'éducation trouve

son origine dans la manière dont les Lumières conçoivent l'homme.

C'est probablement dans les écrits de Rousseau qu'on trouve la meilleure formulation de cette conception. L'homme s'y voit doté de deux attributs: la liberté et la plasticité.

Dans son *«Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes»*, publié en 1755, Rousseau considère que deux caractéristiques distinguent l'homme de l'animal.

Tout d'abord, l'homme n'est pas entièrement déterminé par son instinct. Il est, ce faisant, contraint d'agir par choix et liberté: *«L'un, écrit Rousseau, choisit ou rejette par instinct, et l'autre, par un acte de liberté.»*<sup>1</sup>

Ensuite, l'homme a la faculté de se perfectionner. N'étant pas entièrement déterminé par sa nature, naissant inachevé, l'homme est perfectible.

Avec cette vision de l'homme, c'est tout le programme des Lumières en éducation qui s'annonce.

Il est aisé de comprendre pourquoi l'éducation devient une préoccupation centrale avec les Lumières. Si, comme



l'écrira Kant, une cinquantaine d'années plus tard, dans son traité sur l'éducation, «l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation»<sup>2</sup>, alors, priver l'homme de s'éduquer, c'est le priver de lui-même, c'est, au sens fort, l'aliéner. Inversement, tout qui se préoccupe de l'avenir de l'être humain, a comme priorité de développer la formation.

Point de triomphalisme ou d'optimisme confiant dans la vision de l'homme chez Rousseau. Bien au contraire. Car, dans son esprit, la liberté et la perfectibilité sont, en elles-mêmes, autant un avantage qu'un inconvénient, une qualité qu'une tare, qui spécifie l'existence humaine dans sa nature même.

En ce qui concerne la liberté, Rousseau constate que, quand la bête ne peut échapper aux prescriptions de son instinct, même si c'est à son avantage, l'homme agit librement, mais, souvent, à son propre préjudice. Tandis que «la bête ne peut s'écarter de la règle qui lui est prescrite, même quand il lui serait avantageux de le faire, l'homme s'en écarte souvent à son préjudice.»

De même en ce qui concerne la perfectibilité.

Quand l'animal demeure, par instinct, toujours égal à lui-même, l'homme peut s'améliorer ou déchoir: «... tandis que la bête qui n'a rien acquis et qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l'homme, rependant par la vieillesse ou d'autres accidents tout ce que sa perfectibilité lui a fait acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête.»<sup>3</sup>

Par quoi on se rend compte que l'éducation pour les Lumières, ne sera pas seulement une préoccupation, mais, au sens propre, un enjeu, c'est-à-dire un risque de gain et de perte, qui porte sur l'humanité-même et sa capacité de s'accomplir en tant qu'être humain.

Dans l'esprit de Rousseau, cet enjeu est, par sa nature-même, loin d'être gagné. Car, selon lui, la liberté et la perfectibilité entraînent l'homme dans une course folle qui, en le socialisant, l'éloigne toujours plus de l'état de nature: leur dynamique propre, en «faisant éclore avec les siècles ses lumières et ses erreurs, ses vices et ses vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même et de la nature.»<sup>4</sup>

L'enjeu de l'éducation, loin de conduire automatiquement au progrès humain, expose, au

contraire, l'homme à la tyrannie. Loin d'éduquer à l'esprit de liberté, l'éducation peut se faire dressage et endoctrinement; loin de cultiver l'homme, elle peut le dénaturer et faire de lui, le destructeur inconscient de la réalité naturelle.

L'éducation, quand elle travaille au progrès de l'humanité, rapproche, autant qu'elle éloigne, de son accomplissement.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard, dans la dernière partie de cet article, sur cet aspect, mais je voudrais d'abord introduire l'enjeu de l'égalité.

## 2. L'enjeu de l'égalité

Dans l'esprit des Lumières, l'homme n'est pas seulement libre. Participant au genre humain, chaque homme est aussi, en principe du moins, l'égal de l'autre. Avec quelles conséquences sur l'éducation?

Repartons de la phrase de Kant pour le voir. Kant écrit: «L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation.» Et il ajoute immédiatement: «Il n'est que ce qu'elle le fait.»<sup>5</sup> Il s'ensuit immédiatement deux conséquences:

a) Chaque homme, en tant qu'il est l'égal de l'autre,

“ L'éducation, quand elle travaille au progrès de l'humanité, rapproche, autant qu'elle éloigne, de son accomplissement. ”

doit avoir un accès égal à l'éducation;  
b) Chaque homme doit avoir accès à un enseignement d'une égale qualité, s'il est vrai, comme le pense Kant, que l'homme n'est que ce que l'éducation fait de lui.

Garantir à chacun un droit égal à l'éducation fait de celle-ci autre chose qu'un droit privé. Elle devient un devoir de la société vis-à-vis de ses membres. C'est ce qu'avait fort bien vu Condorcet, dès 1791, dans son 1<sup>er</sup> Mémoire sur l'instruction publique: «*L'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens.*»<sup>6</sup> Seule la société en tant que telle, c'est-à-dire l'autorité publique, est en mesure de garantir à chacun la jouissance de ce droit. Mais pourquoi s'agit-il d'un devoir de la société? Parce que chaque homme, en tant qu'il est libre et l'égal de l'autre, est dépositaire des droits fondamentaux de la personne. Or, comment une personne non éduquée, ignorante de ses droits, pourrait-elle jouir de la plénitude de ces mêmes droits? «*Vainement, écrit Condorcet, aurait-on déclaré que les hommes ont tous les mêmes droits; vainement les lois auraient-elles respecté ce premier principe de l'éternelle justice, si l'inégalité dans les facultés morales empêchait le plus grand nombre de jouir de ces droits dans toute leur étendue.*»<sup>7</sup>

Faut-il pour autant que l'égalité soit parfaite? Certes, non, répond Condorcet. L'inégalité relative entre les hommes, pour inévitable qu'elle est, n'est pas un mal en soi, tant que celle-ci n'entraîne pas de dépendance réelle d'un homme vis-à-vis d'un autre. C'est particulièrement vrai sur le plan de l'éducation, explique Condorcet. Qu'un homme ne sache ni lire, ni écrire ou compter, et le voici dans une relation de dépendance vis-à-vis de tous les autres. C'est trop d'inégalité. Mais qu'un savant connaisse, dans le domaine qui est le sien, dix fois plus de choses que le commun des mortels, ne prive pas ces derniers, de la jouissance de leurs droits. C'est une inégalité tolérable.

Il reste qu'apprécier, dans chaque circonstance et pour chaque époque, le socle des compétences qui doit servir de base commune à l'éducation de tous, sera, de

tout temps, et aujourd'hui plus qu'hier, un enjeu difficile.

### **L'enjeu de l'égalité dans l'histoire de Belgique**

S'agissant d'un devoir de la société, le développement de l'instruction publique ne peut se comprendre que dans les vicissitudes de l'histoire.

Il n'est pas dans mes intentions de retracer toutes les péripéties de cette histoire. Je voudrais surtout, à travers l'histoire de l'enseignement dans notre pays, attirer l'attention sur les différentes configurations que l'enjeu de l'égalité adopta, à travers toute la conflictualité du processus historique. Il me semble, en effet, qu'on peut distinguer six grandes configurations de l'enjeu de l'égalité, qui s'imposent progressivement dans le temps, mais gardent toutes leur actualité.

#### **a) L'égalité comme égalité dans la liberté de conscience**

À l'indépendance de la Belgique, en 1830, l'enseignement, - en tout cas ce qu'il en reste - est le résultat des initiatives et des choix des régimes autrichiens, français, hollandais et des premiers constituants. Que retenir de ces apports?

- Le Régime autrichien, inspiré par le despotisme éclairé, a mis fin au monopole de l'église en matière d'enseignement. Un nombre limité d'établissements - songeons aux collèges thérésiens - sont créés. Ils sont confessionnels. Ils ont pour mission de former les cadres du régime. On y apprend le français mais aussi le néerlandais;
- La France du Directoire et de l'Empire chercha à franciser l'enseignement et à en faire un instrument politique;
- À rebours, le régime hollandais cherche à réduire l'influence du français et finit même par l'interdire dans les écoles bruxelloises. Mais l'État hollandais, qui défend le principe de la tolérance religieuse, organise un enseignement public neutre;
- À l'indépendance, les Constituants adoptent le principe de la liberté d'enseignement. Les initiatives privées d'inspiration religieuse se multiplient aussitôt, tandis que les écoles publiques, mises



en place dans le cadre du Royaume Uni des Pays-Bas, s'écroulent. Les écoles en Belgique deviennent majoritairement confessionnelles.

La lutte pour l'égalité sera donc d'abord confondue avec l'enjeu de la liberté de conscience. Si, comme le prévoit la Constitution, tous les Belges sont égaux, chacun doit pouvoir accéder à un enseignement conforme à ses convictions, ou, pour mieux dire, qui n'y contrevient pas. D'un point de vue laïque, l'École doit donc être non confessionnelle.

### **b) L'égalité sociale**

La Belgique est, au départ, une démocratie censitaire qui évoluera lentement, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, vers le suffrage plural. Le suffrage universel masculin se concrétise à l'issue de la Première Guerre mondiale, le suffrage universel, après la Seconde en 1948.

Le deuxième combat pour l'égalité fut celui de l'égalité sociale en éducation. C'est l'enjeu de l'obligation scolaire et de la gratuité scolaire pour lequel libéraux progressistes et socialistes se mobilisent, surtout à partir du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. L'obligation scolaire jusque 12 ans (puis rapidement 14 ans) est acquise en

1914 et devient effective après la guerre. À travers la question de l'obligation scolaire, c'est la protection de l'enfance et l'égalité dans l'accès à l'enseignement qui sont en jeu. Mais parallèlement, c'est aussi l'égalité de l'accès des filles et des garçons à toutes les formations qui est posée. Lorsque la Ligue de l'Enseignement se constitue en 1864, l'un de ses objectifs principaux est le développement de l'enseignement pour les filles.

### **c) L'égalité linguistique**

Le troisième enjeu de l'égalité, dans l'enseignement, a été le droit de tous les Belges, francophones ou flamands, et plus tard, germanophones, d'être éduqués dans leur langue maternelle. Si les écoles primaires du nord du pays utilisent souvent, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, le flamand, les écoles moyennes et supérieures, tout comme les écoles destinées à la bourgeoisie, enseignent en français. Il faut attendre l'action du ministre Van Humbeek, en 1883, qui traduit le programme politique de la Ligue de l'Enseignement, pour assister à une timide première tentative de «flamandisation» de l'enseignement moyen officiel. C'est seulement en 1898, avec la Loi dite «de l'égalité», que le flamand est re-

connu comme langue officielle. Il en résultera un très lent progrès du flamand dans l'enseignement. Mais il faudra attendre 1930 pour que l'université de Gand devienne complètement flamande, et la loi du 14 juillet 1932, pour consacrer le principe de la territorialité dans l'utilisation des langues, dans les écoles officielles et subventionnées. Il restera longtemps encore de nombreuses exceptions d'écoles francophones en Flandre, encore après la fixation de la frontière linguistique, sans oublier la situation de l'université de Louvain. L'enseignement sera finalement communautarisé le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

### **d) L'égalité des réseaux**

L'enjeu de l'égalité des réseaux, c'est-à-dire d'un égal subventionnement de l'enseignement libre et public, est une revendication catholique qui remonte à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Alors qu'au départ, les Catholiques visent le monopole de l'enseignement et l'adoption par les communes des écoles privées confessionnelles, ils introduisent dans la 4<sup>e</sup> Loi organique de l'enseignement (Loi du 15 septembre 1894), le principe du subventionnement de l'enseignement libre, à charge du



budget de l'État. À partir de là, les Catholiques revendiqueront toujours davantage de financements de l'État. En 1959, dans la Loi du Pacte scolaire, ils font inscrire le principe dans la Loi. Trente ans plus tard, lors de la communautarisation de l'enseignement, ils obtiennent, dans l'article 24 de la Constitution, le principe de l'égalité de financement. L'égalité de subventionnement, exceptions faites des différences objectives, devient une obligation basée sur la Constitution au moment où, en 1989, l'enseignement est communautarisé.

#### e) L'égalité des chances

Le cinquième enjeu d'égalité est celui de l'égalité des chances qui s'impose, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, en particulier à partir des années 1980.

Le Pacte scolaire n'a pas seulement été un instrument de pacification idéologique. Il reflète également une volonté de démocratisation de l'enseignement, à savoir, disposer partout et pour tous d'un enseignement de qualité.

Il apparaît cependant rapidement qu'il ne suffit pas d'avoir, avec l'enseignement obligatoire, une égalité d'accès à l'enseignement, pour que chacun ait une chance égale de réussir. En effet, tous les enfants ne démarrent pas, comme on dit, sur la même ligne de départ et, ce faisant, les chances de réussite ne sont pas égales.

Cette prise de conscience, qui ne doit pas être confondue avec une critique de type marxiste, voyant dans l'enseignement, un instrument de reproduction des inégalités sociales, frappe de plein fouet les principes méritocratiques qui inspirent l'École. Si, en effet, un enfant issu d'un milieu économiquement et socio-culturellement défavorisé, malgré son travail et son mérite personnels, n'a pas les mêmes chances qu'un autre enfant, comment pourrait-on encore voir dans l'École, un instrument,

d'inspiration égalitariste, permettant dans la société, la mobilité sociale des plus méritants?

D'où l'idée de compenser cette inégalité de départ par des mesures compensatrices de discriminations positives (décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives).

#### f) L'égalité de résultat

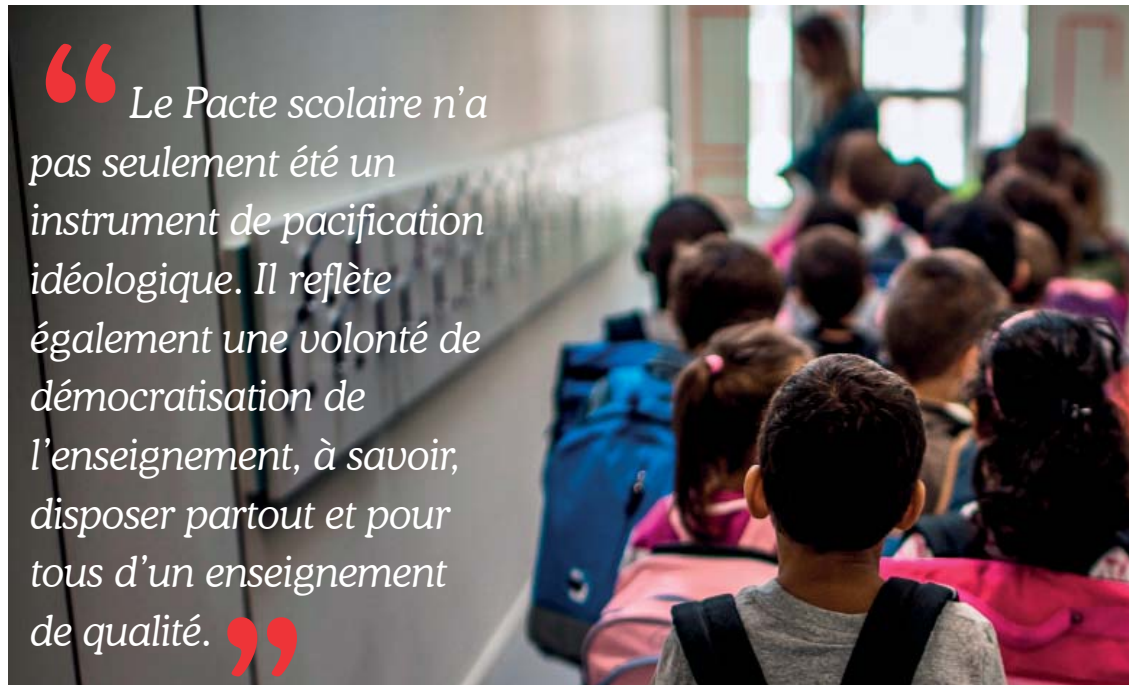
Tout autre est l'enjeu de l'égalité de résultat qui anime le débat sur l'École depuis quelques années. L'objectif de l'égalité des résultats ne vise pas l'égalité des chances, qui a pour but de rendre la compétition entre les élèves équitables, mais réclame que, à l'issue du parcours scolaire, le résultat soit égal pour tous les jeunes, c'est-à-dire qu'ils soient tous diplômés et dépositaires d'un diplôme également valable.

La revendication trouve, au départ, sa légitimité dans le nombre important d'échecs scolaires, dans le grand nombre de jeunes quittant l'École sans diplôme, dans un contexte de quasi marché scolaire, où, de fait, la sanction des diplômés par l'État ne suffit pas pour en garantir l'égale valeur.

La revendication de l'égalité de résultat n'en demeure pas moins largement utopique. L'apprentissage, le fait d'apprendre, reste, en effet, toujours, le résultat de la rencontre entre un enseignement et la volonté d'apprendre. Celle-ci demeurant entièrement tributaire de chaque individu et, donc, inégalement distribuée.

Surtout, cette revendication généreuse ne semble pas avoir conscience, à quel point elle a partie liée avec les techniques de pilotage de l'enseignement, en vogue depuis la fin des années 1990, dont elle n'est qu'un sous-produit. Historiquement, cette approche a trouvé un début de traduction avec le décret

“ À travers la question de l'obligation scolaire, c'est la protection de l'enfance et l'égalité dans l'accès à l'enseignement qui sont en jeu. ”



“ Le Pacte scolaire n'a pas seulement été un instrument de pacification idéologique. Il reflète également une volonté de démocratisation de l'enseignement, à savoir, disposer partout et pour tous d'un enseignement de qualité. ”

«Missions» de 1997 et les enquêtes internationales initiées par l'OCDE sur la comparaison des résultats scolaires.

Le pilotage de l'enseignement est basé sur un principe de délégation, qui consiste à fixer des objectifs d'apprentissage, à déléguer aux établissements scolaires et aux pouvoirs organisateurs les moyens pour y parvenir, et à contrôler les résultats atteints.

Cette approche a de multiples effets sur la qualité de l'enseignement et pas toujours dans le bon sens. En effet, l'objectif de contrôle conduit à privilégier des objectifs vérifiables, c'est-à-dire généralement objectivables, observables et quantifiables. Ces contrôles n'apprécient pas nécessairement correctement les résultats effectifs de l'enseignement. Car ils tendent à laisser de côté les apprentissages les plus complexes: la compréhension, la maturation, la créativité, la compétence, etc.

Surtout, le pilotage de l'enseignement, en se référant à des normes identiques pour tous, conduit paradoxalement à

une difficulté en matière d'égalité. Soit, en effet, des objectifs à atteindre exigeants: le système éducatif produit alors beaucoup d'échecs, et il apparaît comme dysfonctionnel et fortement inégalitaire. Soit, au contraire, des objectifs d'apprentissage peu exigeants: le système apparaît alors comme étant d'un niveau trop faible et, ceux qui en ont les moyens et qui ambitionnent pour leurs enfants de longues études, cherchent, en dehors du système scolaire, des compléments privés et coûteux d'apprentissage! Le système, au total, n'en devient que plus inégalitaire.

#### **g) L'égalité, un enjeu à multiples facettes**

Pour clore cette partie, remarquons que, si ces différents enjeux de l'égalité peuvent faire l'objet d'une sorte de reconstruction historique qui en situe l'émergence à des époques successives, ils gardent tous, dans les faits, aujourd'hui, leur actualité. Celle-ci explique la complexité de l'enjeu d'égalité dans l'enseignement, mais conduit également à des choix d'opportunité politique et de priorité qui

résultent des idéologies et des valeurs sous-jacentes de ceux qui les promeuvent.

De nos jours, l'inégalité dans l'enseignement est principalement débattue sur le plan social, c'est-à-dire sur l'axe qui établit une corrélation entre l'échec scolaire et l'accès à une offre de formation de moindre qualité, et la situation socioculturelle et économique défavorable des élèves (la constatation que les élèves qui subissent le plus d'échecs et qui fréquentent les filières d'enseignement les moins «bonnes» sont issus des familles les plus modestes et dont les origines sont allochtones).

L'inégalité en matière de financement public reste une revendication prioritaire de l'enseignement catholique, mais celle-ci semble moins mobilisatrice, autant dans le grand public que dans les milieux directement concernés. Plusieurs raisons peuvent être données pour expliquer cette sorte de désengagement: le côté plus soft de l'enseignement catholique en matière de religion, le fait que les milieux conserva-





teurs cherchent des écoles «refuges» (quel que soit leur caractère, confessionnel ou non), la réduction des différences de financement (le gros des budgets de l'enseignement est constitué par les salaires pour lesquels l'égalité est intégrale).

On peut s'attendre à ce que le thème de l'égalité en matière de liberté de conscience redevienne au goût du jour à travers le débat sur l'existence des cours de religions et de morale laïque et leur éventuel remplacement par un cours de philosophie ou d'éducation civique commun, mais aussi à travers la revendication de certains sectateurs de l'opinion, de disposer d'un enseignement de confession musulmane.

### **L'accomplissement de l'être humain**

Je voudrais, pour terminer, revenir à l'objectif que les Lumières cherchaient à atteindre à travers l'éducation, à savoir l'accomplissement de l'être humain.

Considérant que l'accomplissement de l'être humain ne sera jamais une réalisation indi-

viduelle, mais qu'elle résultera d'un progrès humain général, Kant confie la réalisation de l'idéal des Lumières à l'avenir, et à l'amélioration de la capacité de l'éducation d'y préparer les êtres humains. *«Peut-être, écrit-il dans son Traité sur la pédagogie, l'éducation deviendra-t-elle toujours meilleure, et chacune des générations qui se succéderont fera-t-elle un pas de plus vers le perfectionnement de l'humanité; car c'est dans le problème de l'éducation que gît le grand secret de la perfection de la nature humaine.»*<sup>8</sup>

Il en résulte que l'éducation doit être résolument tournée vers l'avenir et ne peut avoir une visée conservatrice ou passéiste: *«Un principe de pédagogie que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever les enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après un état meilleur, possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après l'idée de l'humanité et de son entière destination.»*<sup>9</sup> Ainsi, pour Kant, qui vit à l'époque où commence à se développer le sentiment natio-

nal, l'enseignement ne peut être que cosmopolitique: loin d'avoir comme fin de servir les intérêts particuliers d'une société, l'enseignement a pour finalité d'être au service de l'humanité toute entière.

Dans l'esprit des Lumières, Kant articule sa conception de l'homme sur l'idée d'autonomie et de dignité humaine. Dans le domaine du savoir, c'est la capacité de penser par soi-même<sup>10</sup>; dans le domaine de la morale, la capacité de choisir les bonnes maximes du comportement, c'est-à-dire celles qui sont susceptibles d'être universalisées et qui, jamais, ne considèrent un autre homme comme un moyen, mais toujours, aussi, comme une fin.<sup>11</sup>

Pour les héritiers des Lumières de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la réponse à la question «Qu'est-ce que l'homme?» et, ce faisant, à la question «Quel homme voulons-nous faire par l'éducation?», ne va sans doute pas de soi.

Comme Gilbert Hottois y insiste, déjà depuis la fin des années 1970<sup>12</sup>, il est difficile aujourd'hui de déterminer ce que sera l'homme de demain et dans quel contexte il évoluera. L'avancée de la recherche scientifique et la course en avant du développement technoscientifique a, en effet, introduit une indétermination totale de l'avenir de l'homme.

L'activité technoscientifique agit aujourd'hui directement sur la nature-même du vivant et sur la conscience, en modifiant profondément les capacités biologiques de l'homme et le rapport à soi. L'utilisation d'Internet modifie l'utilisation de la mémoire (on stocke moins l'information elle-même que le chemin pour la retrouver sur le Net). La neurosciences nous apprend que nous agissons quelques microsecondes avant que notre cerveau ne soit conscient de l'acte effectué, la conscience ne constituant qu'une sorte de reprise



identitaire de l'acte posé dans l'infra-conscient. Cette découverte récente des sciences cognitives bouleverse la notion du libre arbitre et de l'autonomie. L'implantation d'électrodes pallie déjà certains problèmes de surdité, et une image mentale peut se construire chez une personne aveugle, par l'activation de récepteurs sensoriels différents des yeux, au niveau de la langue par exemple. L'action sur le réel, directement par la pensée, sans la médiation d'un acte de langage ou d'un geste physique, n'est plus tout à fait de l'ordre de la fiction.

Paradoxalement, ces avancées ne rendent pas totalement caduque l'horizon kantien de l'autonomie humaine, avec ses implications intellectuelles et éthiques, mais, il faut bien le dire, elles modifient en profondeur le contenu de signification de mots tels que humanité, homme, entendement, dignité, liberté, autonomie, égalité, respect de la personne humaine, etc.

Les Lumières ont eu comme

finalité l'accomplissement de l'être humain et elles ont considéré que l'éducation était un moyen incontournable pour sa réalisation. Mais aujourd'hui, il est devenu plus difficile de déterminer quelle est la nature de l'être dont ils souhaitent la plénitude. C'est le propos de Rousseau sur la plasticité humaine qui semble s'être radicalisé.

C'est sans doute la raison pour laquelle, plus que jamais, il est bon de se rappeler la leçon de Rousseau qui voyait en la perfectibilité de l'être humain, autant un vice qu'une vertu, conduisant autant à l'émancipation qu'à l'asservissement.

Il n'est pas d'éducation sans un projet éducatif, c'est-à-dire sans définir quel homme nous voulons et pour quelle société. À défaut de s'attaquer lucidement à ces questions, de façon résolument prospective et, probablement, dans une explicitation sans fin des évolutions technoscientifiques, il faut craindre que les héritiers des Lumières cessent d'être des acteurs enga-

gés de l'éducation, et qu'avec cette abstention, l'éducation elle-même cesse de relever les défis de l'égalité et de la liberté humaines.

1. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, éd. Nathan, Paris, 1981, p. 53.
2. Kant, *Traité de pédagogie*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1931, p. 42.
3. Rousseau, op. cit., p. 54.
4. Ibidem.
5. Kant, op. cit., p. 42.
6. Condorcet, *Mémoires sur l'instruction publique*, éd. Garnier Flammarion, Paris, 1994, p. 61.
7. Ibidem.
8. Kant, op. cit., pp. 43-44.
9. Idem, p. 48.
10. Ibidem.
11. Idem, pp. 51-52.
12. Gilbert Hottois, *L'inflation du langage dans la philosophie contemporaine*, éd. ULB, Bruxelles, 1979.

# Ardenne

## Charleroi

### Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi  
Rue de France, 31 à 6000 Charleroi  
Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81  
Courriel: pascale.modolo@laicite.net

### «Tribun de la plaide»

Concours de plaidoirie  
Des élèves de l'enseignement général, technique et professionnel sont invités à défendre publiquement une opinion argumentée sur la montée du populisme dans un monde en proie à la crise économique et aux crispations sociales, le péril des extrêmes, les dangers de l'extrême-droite et l'Europe face à l'Écepticisme.  
Président du jury: M. Michel Fadeur, bâtonnier de l'ordre des avocats de Charleroi.

#### INFOS

Date: 20 mars 2015 à l'Université du Travail - 1, boulevard Roullier à 6000 Charleroi  
13h30: accueil du jury, des participants, du public  
14h00: introduction par M. Tarabella; Les 5 plaideurs finalistes  
Vers 17h10: délibération + intermède  
18h15: proclamation et remise des prix Verre de l'amitié

## Luxembourg

### Renseignements et inscriptions:

LEEP du Luxembourg  
Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon  
Tél.: 063/21.80.81 - Gsm: 0495/68.35.80  
Fax: 063/22.95.01 -  
Courriel: ateliersartlique@gmail.com  
IBAN: BE 66 0003 2544 9043 - BIC: BPOTBEB1

### Ateliers Nature

Balades découverte des forêts du grand Arlon et sites des communes avoisinantes ainsi que de leur patrimoine. Reconnaissance de la flore et de la faune locales, cueillette, écologie et conférence-débats sur les thèmes en rapport avec les balades, ateliers pratiques (cuisine sauvage, fabrication de produits cosmétiques...)

#### INFOS

Date(s): à 9h tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois de février à novembre

Lieu: rendez-vous sur le parking de la Maison de la Culture d'Arlon

Prix: 3 €

### Ateliers Poterie et céramique

Plaques assemblées, montage aux colombins, tournage (tours électriques), vous façonnez diverses pièces et les voyez évoluer étape par étape.

#### INFOS

Date(s): les lundis de 16h à 18h OU les lundis de 18h à 20h OU les samedis de 10h 12h des 12 et 17 janvier aux 1 et 6 juin 2015 inclus à l'Espace Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon  
Prix pour 17 séances (lundi): 170 € - étudiants: 135 € - Enfants (10 à 14 ans inclus): 120 € - Pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 112 €  
Prix pour 16 séances (samedi): 160 € - Étudiants: 127 € - Enfants (10 à 14 ans inclus): 113 €

### Ateliers Peinture

L'atelier peinture vous propose un apprentissage personnalisé où chacun évolue à son rythme, selon ses goûts et inspirations. Le travail permet d'utiliser différentes matières et est réalisé sur des supports variés. L'atelier est ouvert aussi bien aux débutants qu'aux initiés.

#### INFOS

Date(s): les mardis de 9h à 12h OU les mardis de 13h30 à 16h30 OU les vendredis de 13h30 à 16h30 des 13 et 16 janvier au 2 et 5 juin 2015 inclus au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon  
Prix pour 18 séances (mardi): 149 € - Pensionnés et bénéficiaires d'aide sociale: 104 €  
Prix pour 16 séances (vendredi): 132 € - Pensionnés et bénéficiaires d'aide sociale: 92 €

### Ateliers Dessin

Les participants de l'atelier dessin expérimentent les pastels, crayons, fusains, collages, encre de chine, écoline... les croquis d'attitude, natures mortes, portraits ou encore compositions personnelles.

#### INFOS

Date(s): les mercredis OU vendredis de 9h à 12h des 14 et 16 janvier aux 3 et 5 juin 2015 inclus au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon  
Prix pour 13 séances: 86 € - Pensionnés et bénéficiaires d'aide sociale: 64 €

### Français Langue Étrangère - niveau avancé

#### INFOS

Date(s): les mardis de 9h à 11h30 du 3 mars au 26 mai 2015 au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon  
Prix: 50 € - Bénéficiaires d'aide sociale: 6 articles 27 + 10 €

### Initiation à l'informatique - cours «à la carte»

Chacun travaille selon ses besoins et ses attentes, chaque participant vient avec ses questions que ce soit sur Internet, création et gestion de la boîte mail, faire des recherches, l'utilisation générale de l'ordinateur, la création de dossiers / rangement des photos, faire du traitement de texte...

#### INFOS

Date(s): les 17, 18, 24, 25 mars de 9h à 12h OU de 13h30 à 16h30 à la Maison de la Laïcité - rue des Déportés, 11 - 6700 Arlon  
Prix: 50 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 30 €

### Initiation à l'informatique - cours collectif

Chacun suit le programme du cours et les explications sont données à l'ensemble du groupe: généralités sur l'utilisation de l'ordinateur, découverte d'Internet et son vocabulaire, sécurité et vie privée sur Internet, traitement de texte, les logiciels libres recherche et installation...

#### INFOS

Date(s): les 8, 15, 22, 29 avril de 13h30 à 16h30 à la Maison de la Laïcité - rue des Déportés, 11 - 6700 Arlon  
Prix: 50 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 30 €

### Stage intergénérationnel

«Relooking/détournement d'objet»  
L'atelier consiste au relookage d'un ou plusieurs objets apportés afin de détourner le ou les objets. Un cintre peut devenir un canard, un téléphone peut devenir un visage, une étagère peut devenir un chat-étagère... Les matériaux utilisés: peinture, papier mâché, carton, colle... Chaque projet sera «étudié» individuellement.

#### INFOS

Date(s): du 7 au 10 avril 2015 de 9h à 12h au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon  
Prix: 54 € à partir de 15 ans - 43 € de 8 à 14 ans



## Stage Textile

Redonnez vie à vos vieux vêtements! Combinez les matières pour créer de nouvelles choses et pouvoir ainsi personnaliser votre garde-robe. Cet atelier est aussi une initiation à la couture tout en développant son côté créatif.

### INFOS

Date(s): du 7 au 10 avril 2015 de 13h à 16h au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon

Prix: 54 € à partir de 15 ans - 43 € de 8 à 14 ans

## Stage Pastel

Utilisez, mélangez et superposez les couleurs et jouez avec la transparence.

### INFOS

Date(s): les 13, 14, 16 et 17 avril 2015 de 9h à 12h au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon

Prix: 54 € à partir de 15 ans

## Stage Acrylique

Peindre et travailler les couleurs sans pinceaux! Cet atelier vous invite à développer votre côté artistique, à passer au-dessus des outils habituels pour créer grâce à l'acrylique et autres astuces.

### INFOS

Date(s): les 13, 14, 16 et 17 avril 2015 de 13h à 16h au 123, rue de Sesselich - 6700 Arlon

Prix: 54 € à partir de 15 ans

## En décentralisation:

### Atelier Multi'Art

Module pluridisciplinaire d'un semestre pour permettre de connaître plusieurs disciplines d'expression artistique (dessin, peinture, bijoux, calligraphie...).

### INFOS

Lieux: Habay-la-Neuve - Martelange - Chiny - Athus

Prix: à déterminer en fonction de l'atelier

## Mons-Borinage-Centre

### Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons-Borinage-Centre  
Rue de la Grande Triperie, 44, 7000 Mons  
Tél / Fax: 065/31.90.14  
Patricia Beudin ou Rosalie Marchica  
Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr  
Compte: Be 96 001-1706256-05

### Lecture - échange

«La jeune fille à la perle» de Tracy Chevalier - Extraits choisis

### INFOS

Date: le mardi 28 avril 2015 à 19h au «Salon des Lumières», rue du Miroir n° 23 - 7000 Mons

Prix: 20 € (repas, animation - prix hors boissons)

### Atelier d'écriture créatrice

Expérience personnelle de créativité par l'écriture.

### INFOS

Dates: Le jeudi 7 mai: «Fantastique»

Le jeudi 4 juin: «Métaphores»

de 18 à 20h à la Maison de Quartier «Les Bains Douches» - Rue de Malplaquet n° 12 - 7000 Mons

Prix: 7 € pour 1 séance, 12 € pour 2 séances

### Repas «Mots et notes

Cheveux, barbes et moustaches en littérature et en chansons»

### INFOS

Date: le mardi 12 mai 2015 à 19h30 chez Déli-Sud, rue des Juifs 21 à Mons

Prix: 18 € (repas, animation - prix hors boissons)

### Lecture - échange

«Lorsque j'étais une œuvre d'art» d'Eric-Emmanuel Schmitt - Extraits choisis

### INFOS

Date: le mardi 26 mai 2015 à 19h au «Salon des Lumières», rue du Miroir n° 23 - 7000 Mons

Prix: 20 € (repas, animation - prix hors boissons)

### Exposition toutes disciplines réservée aux artistes de l'entité de Quévy

### INFOS

Date: du jeudi 21 au vendredi 29 mai 2015 - Vernissage le 20 mai à la Maison Culturelle et Citoyenne de Quévy, rue des Montrys 13 à Asquillies

Prix: gratuit

### Exposition

«Artisama XXIV: Le patrimoine industriel de Mons-Borinage revisité»

### INFOS

Date: du 15 au 26 juin 2015 - Vernissage le 12 juin à la Maison de la Laïcité, rue de la Grande Triperie, 44 à Mons

Prix: 5 € l'œuvre exposée

## Tournai

### Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai  
Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai  
Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05  
Courriel: leep.tournai@gmail.com

### Ateliers informatiques pour personnes handicapées

Près de 80% des utilisateurs belges d'Internet entre 16 et 74 ans se connectent chaque jour pour surfer sur des réseaux sociaux, envoyer des e-mails, postuler des emplois, consulter des informations, etc. Faire pénétrer les personnes défavorisées dans l'univers du numérique est dès lors une manière de les intégrer socialement. Les personnes en situation de handicap sont souvent oubliées, surtout s'il s'agit d'un handicap mental. Pour remédier à cette situation, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente, le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée ainsi que l'asbl «Une place pour Tous» organisent des cours d'informatique pour les personnes en situation de handicap. Ces cours se déroulent sur un cycle de 10 séances (les

jeudis) avec l'horaire de 14h à 16h. Les participants sont limités à 4 personnes par cycle afin de garantir un encadrement personnalisé.

### INFOS

Date(s): renseignées par téléphone

Lieu: rue des Clairisses, 13 - Tournai

Prix: 1 € par séance - Inscription obligatoire

### Formation à l'œnologie

Découvrir le vin par une approche à l'œnologie au travers des différentes régions viticoles. Initiation avec une partie informative et une partie dégustative agrémentée de pain, charcuterie et/ou fromage.

### INFOS

Date(s): 31 mars - 3 mai et 3 juin 2015 à 19h30 (+/- 2h30) au 13, rue des Clairisses, 13 - Tournai

Prix: 25 € par séance (remplacement) - Inscription obligatoire

### Atelier citoyen - «DéCoNotés» chorale

Chanter vous tente? Rejoignez notre atelier conduit par notre animateur (Patrick Joniaux) avec humour et convivialité. Moments d'échanges et pause café. Accessible à tout public adulte amateur et aux bénéficiaires du CPAS de Tournai (aucune technique vocale, ni de notions de solfège ne sont exigées).

### INFOS

Dates: 2 jeudis par mois de 13h30 à 15h30

Prix: gratuit

### Atelier citoyen - «DéCoNotés» écriture -

Atelier de création de chansons, issu de l'envie de la chorale «DéCoNotés» d'écrire des chansons, des textes, slams, etc. Cet atelier n'est pas fait pour apprendre à écrire ou parfaire son orthographe. Il est conçu pour favoriser l'expression de chacun car toute personne a quelque chose à dire, à exprimer, à chanter, ... Écrire en groupe donne une énergie particulière car chaque personnalité apporte ses envies, sa curiosité, sa réflexion. Un des objectifs est de nourrir le répertoire de la chorale par des chansons originales, par des chansons connues réécrites, des slams... Un autre est de libérer sa plume en créant des aphorismes, des textes courts (formes brèves), des poèmes, afin d'apporter de nouvelles notes dans le spectacle proposé... Il n'est donc pas nécessaire de chanter ou d'aller à la chorale pour participer à cette activité.

### INFOS

Dates: 1 jeudi par mois de 13h30 à 15h30

Animatrice: Dorothee Fourez, Écrivain public

Prix: gratuit

### Cérémonie laïque: 45<sup>e</sup> Fête de la Jeunesse Laïque

Spectacle «La Maison...». Spectacle créé par le comité de la Ligue Humaniste et présenté par les enfants de 6<sup>e</sup> primaire qui ont suivi le cours de morale et sont inscrits à la FJL.

### INFOS

Date: dimanche 17 mai 2015 à 10h à la Maison de la Culture de Tournai, Salle Jean Noté.



## Matinée de réflexion

*Pour les directions du secondaire  
de l'enseignement public*

### «L'évolution du métier d'enseignant»

- Retour sur l'histoire du métier d'enseignant;
- Présentations de projets novateurs dans l'enseignement public secondaire;
- Réflexions et échanges autour de la culture professionnelle des enseignants.

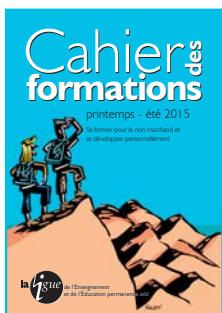
Le 20 mars 2015 de 9h à 13h

Hôtel de Ville de Bruxelles

Grand Place - Salle des Milices

[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

## LE Cahier des formations DE LA LEEP EST DISPONIBLE!



Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle, etc. Découvrez nos formations longues, nos stages résidentiels d'été ainsi que nos activités culturelles!

Programme et inscriptions en ligne sur notre site:  
[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

Pour commander gratuitement la version papier du Cahier des formations, demander des conseils ou des informations supplémentaires ?

Contactez nous :

Ligue de l'Enseignement et de l'éducation permanente asbl  
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles 02/511.25.87 - [formation@ligue-enseignement.be](mailto:formation@ligue-enseignement.be)

## FORMATION D'ANIMATEURS DE PROJETS SOCIOCULTURELS 2015



Vous désirez vous impliquer dans un projet socioculturel ou augmenter vos compétences d'animateur de groupe ? Vous êtes à la recherche de méthodes efficaces pour réaliser un projet collectif original ? Vous désirez clarifier votre démarche personnelle et votre organisation dans le secteur associatif ?

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl vous propose une formation de 126

heures pour acquérir les compétences de base de l'animation socioculturelle et augmenter votre capacité à concevoir et développer des projets socioculturels réussis.  
Début de session le 1<sup>er</sup> mai.

Vous souhaitez de plus amples informations à propos de cette formation:

02/511 25 87 - [formation@ligue-enseignement.be](mailto:formation@ligue-enseignement.be)

## Charles Buls, un autodidacte en quête de sens

En cette période de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ligue de l'Enseignement, il ne me paraît pas inutile de «redécouvrir» la personnalité de Charles Buls, son fondateur, en 1864.

### L'enfance et l'adolescence

Buls, né à Bruxelles le 13 octobre 1837, était flamand par ses ascendants paternels et maternels. Ayant fait ses études en français, il était parfaitement bilingue. Ceci explique qu'il fut toujours très attentif dans sa politique scolaire à l'enseignement de la langue flamande: «L'Association [c'est-à-dire la Ligue] respectera avec un soin jaloux les droits des populations flamandes et cherchera à montrer par sa propre organisation qu'il est possible de donner satisfaction à leurs justes revendications.» déclare-t-il à la réunion du 26 décembre 1864 au cours de laquelle la Ligue voit le jour.<sup>1</sup>

Son père était un bijoutier réputé de la capitale; Buls est donc né dans une famille bourgeoise aisée. Il apprit à lire dans une école primaire voisine de son domicile, situé dans les environs de la Grand Place.

C'était un enfant chétif qui eut une croissance difficile. Il fallut le ménager. Le médecin de famille conseilla à ses parents de l'envoyer à la campagne. C'est ainsi qu'il passa plusieurs mois dans le Limbourg, à Caster, chez un oncle qui habitait un château situé en bord de Meuse, à mi-che-

min entre Liège et Maestricht.

Revenu à Bruxelles, son père l'inscrivit à la section professionnelle de l'athénée de Bruxelles. Il espérait en effet que son fils serait orfèvre comme lui, et qu'il reprendrait le commerce paternel. Nous sommes en 1849.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, Charles ne fut pas un élève brillant. La discipline scolaire ne lui convenait pas. Il n'appréciait pas non plus la méthode livresque, les apprentissages par cœur, la méthode ex-cathedra utilisée par ses professeurs. Buls était un être curieux. Il préférait lire, se promener dans la campagne et découvrir par lui-même les choses et la nature: «J'apprenais facilement ce qui me plaisait mais les choses dont l'utilité ou l'intérêt ne me frappait pas étaient totalement négligées.»<sup>2</sup> Il reconnaît bien volontiers qu'à sa sortie de l'athénée, il ne connaissait ni le grec, ni le latin (ce qui, à l'époque, était considéré comme indispensable), qu'il était médiocre en mathématiques et en langues modernes.

### Séjour en France et en Italie

Toujours avec l'intention d'en faire un orfèvre, son père

l'envoie, afin de parfaire sa formation artistique, à Paris, puis à Florence et à Rome, où il suit des cours de dessin, de peinture, de sculpture et visite les musées. Ce séjour, qui en dit long sur les moyens financiers de la famille Buls, dura plusieurs mois.

À son retour en Belgique, Buls renonça définitivement à une carrière d'artiste, ce qu'il avait un temps envisagé. Il était plutôt effectivement un théoricien de l'art<sup>3</sup> et non un créateur. Il retiendra cependant de ce séjour prolongé un goût prononcé pour l'art (excepté la musique et le théâtre) et, plus tard, lorsqu'il fut chargé de responsabilités scabinales et mayorales, il aura l'occasion de faire triompher ses affinités. «Ce voyage, [en Italie], écrit-il, eut une influence considérable sur mon développement intellectuel. J'appris l'italien, je m'initiai aux arts, aux problèmes de l'archéologie; l'antiquité se révéla à moi.»<sup>4</sup>

En Belgique, il reprit des études: il apprit le latin qu'il avait négligé adolescent, il améliora ses connaissances d'anglais et d'allemand. «Le dimanche, j'herborisais avec Léon Vanderkindere. Le soir, nous traduisions les chefs d'œuvres de la littérature latine.»<sup>5</sup>



Comme beaucoup d'adolescents, Buls fut en quête de sens: il crut un moment trouver une réponse aux questions existentielles qu'il se posait dans le christianisme, puis dans le protestantisme. Mais, finalement, pour éclairer sa conscience, il s'adressa aux philosophes anciens et modernes, au positivisme d'Auguste Comte et d'Herbert Spencer qui «correspondaient le mieux à mes convictions actuelles». Il fut convaincu par les théories évolutionnistes de Darwin.

Buls était donc un autodidacte. Il n'a pas fait d'études supérieures au-delà de la rhétorique, mais «rien d'important dans le domaine des littératures anciennes et des beaux-arts ne lui resta indifférent et, pendant toute sa vie, il se tint au courant des progrès réalisés dans les diverses sciences.»<sup>6</sup>. Selon son biographe, il était aussi fort réservé, voire timide et même peu liant. Cependant, une fois la glace rompue, il se montrait affable et grand causeur. Buls avait cependant un complexe; il souffrait de sa maigreur, de son apparence physique chétive qui, à ses yeux, ne le valorisait pas. Ses problèmes de santé l'obligèrent d'ailleurs à mener une vie très sobre (il ne fumait pas, ne buvait pas, suivait un régime très strict).

## Son engagement politique

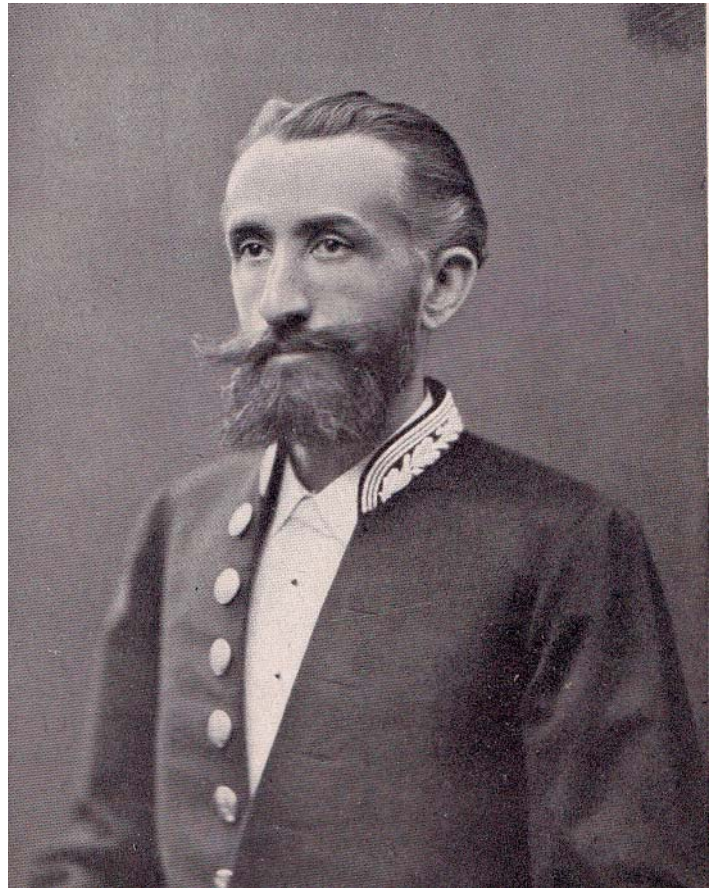
Pendant son séjour à Paris en 1858-59, il avait été impressionné par le régime d'oppression imposé par Napoléon III; de même en Italie, il s'était intéressé aux divers mouvements politiques (dont le Risorgimento) qui réclamaient la démocratie, plus de libertés, et militaient pour l'unification. Il put ainsi établir une comparaison avec le régime libéral de monarchie constitutionnelle et parlementaire que connaissait la Belgique. Au cours des années 1860, il eut des contacts avec des amis libéraux progressistes, notamment Charles Graux, Henri Bergé,

Guillaume Degreef, Hector Denis, Paul Janson, Hermann Pergameni et avec des proscrits français, polonais, italiens ou allemands qui donnaient des conférences et diffusaient leurs idéaux démocratiques (V. Hugo, Victor Considerant, Edgard Quinet), voire libertaires (Proudhon).<sup>7</sup>

Ce sont ces relations qui l'amènèrent à s'engager dans la politique. Buls n'était pas un révolutionnaire ni un doctrinaire. Il était «évolutionniste». Il avait conscience que ceux qui avaient eu la chance d'acquiescer «la science émancipatrice et créatrice de puissance» avaient le devoir «de travailler à la diffusion de l'éducation, à l'élévation du niveau intellectuel et moral du peuple, au perfectionnement de son éducation professionnelle»<sup>8</sup>.

Ce sont ces expériences vécues à l'étranger, cette réflexion sur les inégalités sociales, sur la démocratie et la misère dans laquelle se trouvait l'enseignement en Belgique, qui l'amènèrent à concevoir, en 1864, la création de la Ligue de l'Enseignement qui devait promouvoir l'enseignement primaire. Il avait aussi pu apprécier, lors d'un séjour à Amsterdam où il avait assisté, avec Auguste Couvreur, à un Congrès des Sciences, le haut degré de l'enseignement aux Pays-Bas et mesurer la qualité de l'organisation pédagogique non confessionnelle.

Tous ces éléments l'incitèrent à agir. Il réunit, pour la réalisation de son projet, quelques amis membres de la Libre Pensée, une association anticléricale, née une année plus tôt, dont il était membre. Il fallait, pensait Charles Buls, abroger la loi organique de l'enseignement primaire de 1842 qui avait mis l'école élémentaire sous la tutelle de l'Église et, qui plus est, ne remplissait pas son rôle et était inefficace comme le prouvaient quelques chiffres: en 1864, 49% des miliciens étaient incapables de signer leur livret



militaire, à peine 10% possédaient les éléments de base de l'enseignement primaire.<sup>9</sup>

À la fin des années 1870, l'engagement de Charles Buls prit un visage nouveau. En 1877, il fut élu conseiller communal et devint l'adjoint d'Ernest Allard, qui avait entrepris de réformer les écoles de la Ville mais qui décéda prématurément en août 1878. Buls était tout désigné pour lui succéder, mais le bourgmestre Jules Anspach, qui n'était pas un chaud partisan des réformes pédagogiques préconisées par la Ligue et expérimentées à l'École modèle, dont Charles Buls avait été le promoteur en 1875, redoutait de voir la Ville entraînée dans des dépenses élevées. Il craignait également que le peuple, trop instruit, ne fût trop revendicatif.

Avec l'appui de Bisschoffsheim, plus progressiste, Buls devint cependant échevin

de l'Instruction publique le 13 février 1879. Au cours de son mandat, il procéda à une réforme fondamentale dans trois domaines: l'amélioration des bâtiments et du mobilier scolaires; la refonte des programmes et des méthodes inspirées par l'expérience de l'École modèle; une meilleure préparation pédagogique du personnel enseignant. Buls n'avait aucune formation pédagogique, il n'avait jamais enseigné, mais durant son échiquet, il suivait avec attention l'application des directives pédagogiques posées par ses collaborateurs et visitait très régulièrement les écoles, où il assistait aux leçons, écoutait les instituteurs et discutait avec eux de questions pédagogiques.

Aux élections communales de 1881, malgré l'opposition de ceux qui lui reprochaient de grandes dépenses pour l'enseignement, Buls fut réélu avec «toute la liste libérale»<sup>10</sup>. Le 17 décembre, le chef de cabinet (aujourd'hui appelé Premier ministre) le nommait bourgmestre, une fonction qu'il assumait jusqu'en 1899. Un an plus tard, le 13 juin 1882, il était membre de la Chambre des représentants. Pendant cette période, il dut faire face à plusieurs problèmes: l'opposition de l'Église à la loi organique de l'enseignement primaire, dite «la loi de malheur» par les catholiques que fit voter, en 1879, le tout premier ministre de l'Instruction publique Pierre Van Humbeeck, l'apparition sur la scène politique du Parti Ouvrier Belge (POB) et les manifestations en faveur du suffrage universel (1886), et le retour au pouvoir des catholiques en 1884.

En tant que membre de la

Chambre des représentants, il défendit le projet d'instaurer une instruction obligatoire, celui d'une réglementation du travail des femmes et des enfants dans les mines et les manufactures. Cependant, il ne fut pas un défenseur inconditionnel du suffrage universel, qu'il avait cependant souhaité en 1870, car il estimait, alors qu'on était en pleine guerre scolaire, que cette question affaiblissait les libéraux divisés en adversaires (les doctrinaires) et partisans (les progressistes ou radicaux).

### **Le retour des catholiques au pouvoir: le «Compromis des Communes»**

Le retour au pouvoir des catholiques, en 1884, fut une catastrophe pour les libéraux. Commença alors une longue période de résistance pour maintenir et sauvegarder un maximum des réformes prises par P. Van Humbeeck. Cette lutte dura trente années et commença par le «Compromis des Communes».

Buls et L. Dewael, son alter ego à Anvers, avec Bruxelles les deux plus grandes villes du pays, réunirent, dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville, tous les bourgmestres et conseillers libéraux qui signèrent une pétition le 9 août. En référence au «Compromis des nobles», la pétition des Gueux protestants de 1565 qui s'étaient engagés par serment solennel à combattre l'Inquisition, cette pétition fut appelée «Compromis des Communes». Les signataires s'élevaient contre les mesures prises par le nouveau gouvernement.

En voici le texte rédigé par les deux protagonistes; «*Les Conseillers communaux protestent contre le projet de loi scolaire*»<sup>11</sup>, *prient les Chambres et le Roi de le repousser; déclarent vouloir user de tous les moyens légaux pour empêcher l'adoption, s'engagent par serment inviolable à revendiquer sans trêve ni relâche, les droits du peuple à l'instruction publique donnée aux frais de l'État.*»

En tant que bourgmestre, Buls continua à s'intéresser à l'organisation et au développement de l'instruction dans la Ville de Bruxelles. Les deux écoles normales de l'État, qui formaient des instituteurs et des institutrices, furent reprises par la Ville avec maintien du programme de 1881.<sup>12</sup> De 1906 à 1914, année de sa mort, il reprit en main la présidence de la Ligue de l'Enseignement, qui connaissait des difficultés, et réalisa la fusion avec «l'Union nationale pour la défense de l'enseignement public». Il organisa un vaste pétitionnement, des conférences, des meetings pour réclamer l'obligation scolaire qui sera finalement votée en juillet 1914, quelques jours après sa mort survenue le 13 juillet.

### **Buls, défenseur du patrimoine artistique et «écologiste»**

Par sa formation, ses voyages en Italie, Buls était, je l'ai souligné, un grand amateur d'art. En 1883, il fonda le musée communal. C'est à son initiative que fut construit et inauguré, en 1887, le Koninglijke Vlaamse Schouwburg (KVS). Il comprit également que la Grand Place était un trésor et réalisa, en 1894-1897, le projet de Jules Anspach: restaurer et reconstruire les maisons, un travail qui fut inauguré le 6 août 1897, soit trois siècles après le bombardement par les armées de Louis XIV commandées par le maréchal de Villeroy. C'est lui aussi qui fit procéder à l'embellissement de l'Hôtel de Ville.

En 1903, il fut à la base de la création du «Comité du Vieux Bruxelles» qui, jusqu'en 1935, recensa, photographia, décrit les édifices publics, les maisons du centre de la Ville, dont la plupart ont aujourd'hui disparu. Les clichés et les descriptions sont conservés à l'Académie de Bruxelles, les documents aux Archives de la Ville de Bruxelles. C'est dans le cadre des activités de ce Comité qu'on doit d'avoir

“ Buls n'était pas un révolutionnaire ni un doctrinaire. Il était «évolutionniste». ”



conservé la Tour Noire, qu'on entama la restauration de l'église du Sablon, de la Maison de la Bellone et de bien d'autres édifices qui embellissent aujourd'hui la Ville de Bruxelles

Lorsqu'il était adolescent, Buls aimait se promener dans la campagne avec son ami Léon Vanderkindere; il appréciait les espaces naturels, notamment la forêt de Soignes qu'il voulut protéger en créant, en 1909, avec notamment Henri Carton de Wiart, la première association à caractère écologique «Les Amis de la Forêt de Soignes». Cette association devait intervenir avec succès auprès des gouvernements successifs pour empêcher la lente disparition de ce vestige de la forêt charbonnière, menacé par les spéculateurs.

## La retraite

En 1899, Charles Buls démissionna de sa fonction de bourgmestre. Une décision inattendue provoquée par un désaccord avec le roi Léopold II à propos d'un projet que celui-ci avait conçu: faire construire un palais des beaux-arts sur la Montagne de la Cour. Buls désapprouvait ce projet qu'il considérait comme inesthétique, mais ne put convaincre le roi bâtisseur.

Âgé de soixante-deux ans, il commença alors une nouvelle vie faite de voyages, de publications, de conférences. Profitant de ses connaissances artistiques et linguistiques - Buls parlait cinq langues -, il visita de nombreux pays, ce qui à l'époque n'était pas fréquent: l'Égypte, l'Asie Mineure, les États-Unis, le Congo, les pays d'Asie, les pays nordiques.<sup>13</sup>

En mai 1914, Charles Buls entreprit de visiter une nouvelle fois l'Italie. À Florence, il tomba subitement malade et rentra prudemment à Bruxelles. Mais son mal était profond. Il mourut le 13 juillet, ayant conservé, jusqu'au dernier moment, la plénitude de ses facultés intellectuelles. Il eut droit à des funérailles aux frais de la Ville. Mais, selon la volonté du défunt, elles furent dépourvues de toute solennité; Il n'y eut aucun discours. La foule était nombreuse pour conduire Buls au cimetière d'Evere. Sur sa tombe aucun monument ne fut élevé, pas même une simple pierre portant son nom. Seule une indication devant une haie d'ifs rappelle qu'il repose en cet endroit. Cette volonté de l'anonymat de Charles Buls, resté célibataire, était un ultime témoignage de sa modestie.

## Hommages de la Ville

À plusieurs reprises, la Ville a rendu hommage à son bourgmestre. Déjà de son vivant, en 1899, le conseil communal lui avait dé-

dié la petite rue qui longe l'Hôtel de Ville, où se trouve le monument Everard 't Serclaes de Julien Dillens. En 1925, l'École normale d'instituteurs, dont l'origine était l'École modèle, devint l'École normale Charles Buls, aujourd'hui Département pédagogique de la Haute École Francisco Ferrer. Dans le préau, on peut voir un portrait de Buls sous forme de médaillon du sculpteur Victor Rousseau. En 1928, la Ville éleva, avenue Louise, à l'orée du Bois de la Cambre, un mémorial à ses deux bourgmestres Émile Demot et Charles Buls; plus récemment, Place de l'Agora, une fontaine fut inaugurée en 1987, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Le sculpteur, Henri Lenaerts, a représenté le jubilaire, un livre dans la main. Il est assis, portant d'abondantes moustaches et caressant son chien, tandis que des bas-reliefs et une frise rappellent certains faits de la vie de l'ancien bourgmestre.

## Buls, franc-maçon

Charles Buls, qui avait été initié dans la Loge «Les Vrais amis de l'Union et du Progrès réunis» le 21 octobre 1861, eut un parcours maçonnique quelque peu tourmenté. En décembre 1869, il s'affilia à la seconde loge bruxelloise «Les Amis Philanthropes», où il fut toujours considéré comme «commerçant» et dont il devint le Vénérable Maître (Président) en 1878.

En 1890, éclata l'affaire Dwelshauwers du nom d'un doctorant dont la thèse en philosophie, jugée trop rationaliste et matérialiste par son promoteur Guillaume Tiberghien (dont les conceptions étaient spiritualistes), suscita un conflit doctrinal qui divisa l'université sur le thème du respect du libre examen. Or, Charles Buls, bourgmestre, était aussi Président du Conseil d'administration de l'ULB.

Le 13 octobre 1890, lors de la séance de la rentrée académique, qui se tenait dans la salle gothique et qui était présidée par Buls, l'atmosphère fut rapidement tendue; des incidents éclatèrent. Buls, en tant que bourgmestre, fit appel à la police pour maintenir l'ordre et refouler les manifestants. Accusé d'autoritarisme et conspué, à la fois dans la rue par les étudiants mais aussi dans sa Loge, le Frère Buls, ulcéré et blessé par tant de reproches proférés dans son Atelier, remit sa démission le 1<sup>er</sup> décembre 1890. Après quatre années, il s'affilia, le 7 mai 1895, à la Loge des «Amis Philanthropes n° 2» qui, issue des «Amis Philanthropes», venait d'être créée et où il retrouvait son ami et beau-frère Léon Vanderkindere.

1. *Bulletin de la Ligue de l'Enseignement*, 1864-65, p. 22.
2. Buls, dans un manuscrit inédit daté de 1870 que son biographe A. SLUYS a pu utiliser (*Charles Buls et la Ligue de l'enseignement*, 1922, p. 5).
3. Document n° 43. Voir aussi Mina MARTENS, *Charles Buls*, dans *Biographie nationale*. T. 30, 1958, col. 231-236 (avec bibliographie) - R. ROBBRECHT, *Charles Buls*, dans *Dictionnaire historique de la laïcité*, Bruxelles 2005, pp. 45-46.
4. Un portefeuille de dessins et d'aquarelles qu'il a réalisés au cours de son séjour dans la péninsule, est conservé, selon Sluys, aux Archives de la Ville de Bruxelles
5. Buls cité par SLUYS, p. 7. Il a rencontré Léon Vanderkindere (1842-1906) sur les bancs de l'athénée alors qu'il avait seize ans. Une profonde amitié a lié les deux hommes. Vanderkindere, homme politique libéral mais surtout connu comme professeur d'histoire médiévale à l'ULB, fut trois fois recteurs de 1880 à 1891. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment «*Formation territoriale de la Belgique au Moyen Âge*», «*Le siècle des Artevelde*» et plusieurs notices sur la commune d'Uccle, où il habitait et où il fut échevin libéral et développa l'instruction publique. Il fut un des membres fondateurs de la Ligue de l'Enseignement et membre du Willemsfonds. Il a épousé la sœur de Charles Buls.
6. SLUYS, p. 7.
7. Victor Considerant (1808-1893), philosophe et économiste adepte du fouriérisme - Edgard Quinet (1803-1875), écrivain, historien, républicain. Il a pris une part active à la révolution de 1848. - Pierre Joseph Proudhon (1809-1865) philosophe, anarchiste.
8. SLUYS, p. 8.
9. SLUYS, p. 12.
10. À l'époque, le scrutin était un scrutin majoritaire de liste à un tour. La liste qui obtenait le plus de voix était élue. Il n'y avait que deux listes de candidats: les listes catholique et libérale.
11. Il s'agit du projet du nouveau ministre responsable de l'Enseignement, le catholique V. Jacobs, qui démantelait l'école publique au profit de l'enseignement confessionnel.
12. Dans les écoles normales de l'État maintenues par les catholiques, plusieurs cours scientifiques furent supprimés au profit d'une instruction religieuse.
13. Il a publié plusieurs récits de voyage *Le Monténégro* (1891), *Le pèlerinage d'Olympie* (1893), *Croquis congolais* (1899), *Un voyage au Siam* (1900), *Un roi asiatique moderne* (1910).



# À quoi sert la science économique?

## Un hommage à Bernard Maris

Parmi les victimes des assassinats de janvier à Paris, Bernard Maris fait partie de ceux qui me manqueront beaucoup. Par ses chroniques dans *Charlie Hebdo*, par ses publications et émissions pleine d'humour et de vie, cet universitaire atypique a, à mon sens, réussi ce tour de force de présenter l'économie de façon drôle et attrayante.

Bernard Maris aura œuvré à démonter certains mythes propagés par la pensée libérale dominante, en révélant ce que contient réellement la science économique, essentielle pour comprendre les enjeux contemporains.

En guise d'hommage à Bernard Maris, je présente ici un de ses thèmes favoris. L'économie de marché, avec sa fameuse «loi de l'offre et de la demande», conduit-elle à l'équilibre économique et au bonheur par le commerce?

### L'offre et la demande

Pour expliquer la loi de l'offre et de la demande, à la base de l'économie de marché, considérons, par exemple, le marché des pommes, avec producteurs-vendeurs d'un côté, et acheteurs de l'autre.

Les vendeurs proposent une certaine quantité (l'offre) de pommes, les acheteurs désirent une autre quantité (la demande). Si l'offre est égale à la demande, le prix fixé est un prix d'équilibre, et le marché est stable; à cause

de la concurrence entre vendeurs, personne ne peut proposer de prix différent de ce prix d'équilibre.

Considérons maintenant une petite perturbation de cette stabilité.

Si, par exemple, l'offre devient supérieure à la demande (bonne récolte), les producteurs de pommes, pour écouler les fruits, doivent stimuler la demande en baissant les prix: la demande augmente, s'ajuste à l'offre, et on retombe sur l'équilibre. Si, au contraire, la demande est supérieure à l'offre (maladie des pommiers, etc.), les producteurs vendent plus cher, la demande diminue et s'ajuste à l'offre, aboutissant de nouveau à l'équilibre.

Dans les deux cas, le mécanisme offre-demande semble paré de toutes les qualités: il permet de tirer parti des ressources de façon optimale (pas de gaspillage: les années à pommes, on mange beaucoup de pommes, les années sans, on mange autre chose). De plus, il a une action régulatrice, c'est-à-dire qu'il fait revenir la situation vers un équi-

libre stable<sup>1</sup>. L'économie de marché parviendrait donc, selon la fameuse idée due à Adam Smith au 18<sup>e</sup> siècle, à contribuer au bien-être général à partir des égoïsmes individuels.

Ce mécanisme semble automatique, «naturel», d'où la tentation de l'appeler «loi», au même titre que les lois de la physique. Mais que cache ce terme de «loi»?

### Qu'est-ce qu'une loi en économie?

En science, une loi propose une relation mathématique entre différentes quantités mesurables. La seconde loi de Newton en physique donne, par exemple, une relation entre l'accélération et la masse d'un objet, et la force qui s'y applique.

Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une loi n'est valable que dans certaines conditions: elle a un «domaine de validité». En science, lorsqu'on va de la physique vers les sciences biologiques puis humaines, le domaine de validité des lois devient de plus en plus restreint: leur aspect

“ Bernard Maris proposait d'autres façons de penser l'économie: des économies basées sur la coopération, la gratuité et le don, et non la concurrence. ”



mathématique est de plus en plus discutable, car elles traitent d'objets de plus en plus complexes, doués d'intelligence, susceptibles de présenter un comportement inattendu. Les lois de Newton s'appliquent à presque tous les objets connus, des poussières aux étoiles; les lois de la biologie ne s'appliquent qu'aux êtres vivants, et leur aspect mathématique manque souvent d'exactitude; enfin, les lois économiques traitent d'un animal particulièrement compliqué, *Homo sapiens sapiens*, qui se laisse difficilement mettre en équation.

Quel est alors le domaine de validité de la loi d'offre et demande?

Les voici: chaque humain maximise son bien, est en permanence au courant de tous les prix, et n'est pas influencé par ses voisins. L'«Homo economicus» est strictement rationnel, indifférent aux aspects autres que financiers: sans art, sans amitié, sans jalousie, sans snobisme, sans bêtise!

Le simple fait de donner une pomme constitue une entorse à ces hypothèses. Acheter une pomme rouge plus chère que le prix du marché à un scout, ou parce que c'est la mode du rouge cette année, également. La «loi» de l'offre et de la demande, si elle était généralisée et aussi incontournable qu'une loi de Newton, imposerait donc un programme de société, qui ne fonctionne que sur base de l'échange marchand, et non pas sur les possibilités humaines de don, de partage, d'actes irrationnels. Hisser les lois de l'économie au même rang que les lois de la

physique sous-entend donc une triste conception de l'humain.

### Les mathématiques dans l'économie

Imaginons tout de même que les hommes et les femmes puissent être vus comme ces calculettes vivantes. Peut-on mathématiquement démontrer que le processus offre-demande conduise à l'équilibre général (stabilité des prix, allocation optimale des ressources)? Il s'agit d'un problème fondamental de l'économie: rien de moins que la démonstration de la supériorité du marché pour assurer le bien-être global!

L'économiste René Walras a posé ce problème au début du 20<sup>e</sup> siècle.<sup>2</sup> Des mathématiciens (Debreu, Nash, etc.) s'y sont attaqués de 1950 à 1980. En mettant en équation offre, demande, stocks, prix, ils ont obtenu une solution surprenante. Non seulement cet équilibre n'existe que sous certaines conditions évoquées plus haut, mais, de plus, *il ne réalise pas l'optimum de l'utilisation des ressources*. Enfin, de toute façon, *cet équilibre est instable*. Deux conclusions catastrophiques pour l'orthodoxie libérale: la concurrence ne donne pas le bonheur (moins que la coopération par exemple), et en plus elle ne donne pas la stabilité!

Si l'équilibre stable est l'analogie d'une bille au fond d'un bol, un équilibre instable, c'est une bille au sommet d'un bol lisse retourné, qui risque de rouler d'un moment à l'autre et ne jamais revenir au sommet. Dans

le cas de l'économie, un choc sur un marché peut s'étendre à d'autres marchés et conduire à une crise globale et durable, ce que chacun peut vérifier depuis 2008. Ainsi, les mathématiciens ont définitivement enterré l'espoir de prouver que le marché mène à l'équilibre et à l'optimum, en montrant exactement l'inverse!

Bernard Maris met l'accent sur le fossé entre les chercheurs en économie, qui, en principe, connaissent les limites de leur science, et les «experts», qui continuent à parler d'«action stabilisatrice des marchés», portant une lourde responsabilité dans la propagation d'une idéologie qui n'est pas absolument supportée par la science économique. «*Les 'experts', prêtres d'une religion sans foi ni loi, sauf celle de la jungle - et qui ignorent, bien entendu, la signification de la 'loi de l'offre et de la demande', n'ayant jamais lu Walras.*»<sup>3</sup>

### À quoi sert l'économie?

En parallèle de cet effort pour expliquer l'échec du marché, Bernard Maris proposait d'autres façons de penser l'économie: on peut envisager des économies basées sur la coopération, la gratuité et le don, et non la concurrence. Bernard Maris proposait aux économistes de tirer les conséquences de l'échec du marché et de réfléchir (vaste chantier!) au contenu de la croissance, d'inclure l'esthétique et l'écologie dans la notion de richesse, de tenir compte de l'irrationalité inévitable de l'humain.

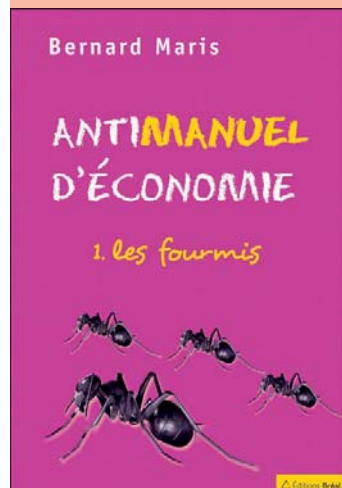
Bernard Maris était un amoureux de la vie, cultivé bien au-delà de sa spécialité, qui œuvrait pour remettre l'économie à sa juste place, celle «d'instrument qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être»<sup>4</sup>. (Re)lisons-le!

1. On parle d'équilibre stable si, suite à une perturbation ponctuelle, le système revient vers la situation initiale (comme une bille au fond d'un bol revenant à sa position initiale si on lui donne un petit coup).
2. La situation devient plus épineuse que l'étude du seul marché des pommes, car on considère là les millions de marchés entrecroisés (pommes, essence, immobilier, etc.).
3. B. Maris, *Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles*, Seuil, Paris, 2003, p. 16.
4. Idem., p. 52

## À lire, entre autres:

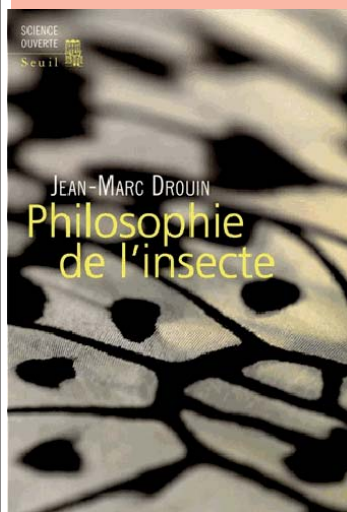
**Antimanuel d'économie**, Bréal, Paris, 2003. **Lettre ouverte aux gourous de l'économie qui nous prennent pour des imbéciles**, Seuil, Paris, 2003.

**Émissions à écouter** sur le site de Radio-France.



## Brèves... À lire...

**Philosophie de l'Insecte**, Jean-Marc Drouin, Seuil, Paris, 2014  
Étrange voyage où nous mène Jean-Marc Drouin, philosophe des sciences au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Au-delà du miel, de la cire et de la soie, que peuvent nous apporter les insectes, ces animaux mal-aimés et mal connus? Des idées sur la sociologie, sur la résistance des matériaux, sur la géométrie, sur la classification des animaux, sur l'évolution, entre autres. Dans cet ouvrage plein d'érudition mais toujours compréhensible, on découvrira, émerveillé, que les insectes ont, depuis longtemps, inspiré l'humanité.



## Actualités scientifiques

### Nous avons été frôlés!

Événement ou non-événement? Le 27 janvier dernier, un astéroïde de 500 mètres de diamètre a frôlé la Terre. «Frôlé» à un million de kilomètres certes, mais toutes proportions gardées par rapport à la taille de l'orbite terrestre, c'est un peu comme voir une flèche passer à un mètre devant soi quand on fait le tour d'un stade en courant: cela fait peur. En somme, nous l'avons échappé belle, car un choc sur Bruxelles aurait éliminé la Belgique, sans distinction linguistique. Ces astéroïdes «géocroiseurs», orbitant à proximité de la Terre sont surveillés par les astronomes, qui ne prévoient pas de collision à moyen terme. On peut tranquillement trouver d'autres sujets d'inquiétude.

### Une défense du climat belge

En Belgique, la critique du temps qu'il fait semble une sorte de sport national. «Il pleut tout le temps», entend-on. Examinons pourtant les faits. Bruxelles affiche des précipitations de 800 mm par an<sup>1</sup>, valeur très moyenne: plus que Paris (600), mais moins que Florence (900), et beaucoup moins que Bergen (Norvège) où, avec 2200 mm, les habitants ont vraiment des raisons de se plaindre<sup>2</sup>. À Bruxelles toujours, le nombre de jours de pluie par an (132) est inférieur au score parisien (164) et même lyonnais (145). En moyenne, il pleut deux heures par jour: en sortant faire une course, on a neuf chances sur dix de rester au sec! Quant à l'ensoleillement de 1 500 heures par an, certes bien plus faible qu'à Marseille (2800), il se situe dans la norme nord-européenne. Le climat belge, doux et tempéré, ne présente absolument aucun extrême. Est-ce là ce qu'on lui reproche?

1. [www.climatedata.eu](http://www.climatedata.eu)
2. Blague bergenoise: un touriste demande à un enfant s'il s'arrête parfois de pleuvoir. «Je ne sais pas, je n'ai que huit ans».

## Ça se passe chez nous

### Hiver ou printemps?

Le découpage occidental des saisons, avec le printemps du 21 mars (équinoxe) au 21 juin (solstice), ne tient pas compte du point de vue naturaliste. Pour l'observateur d'animaux, il vaut mieux, comme le font les Chinois, pour lesquels le printemps commence fin janvier ou début février, placer l'équinoxe au milieu du printemps. Celui-ci courrait alors du 5 février au 5 mai et coïnciderait avec la période d'activité nuptiale des animaux, chants d'oiseaux par exemple. Rendez-vous le 22 mars pour une promenade naturaliste à l'Arboretum de Tervueren (voir programme des formations).





# publications

## ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque

Je suis culture

Le numéro de février 2015



Alors que l'on cherche à ressouder le vivre ensemble par tous les moyens, il n'est pas idiot de se demander si ce qui nous lie, nous soude, nous rapproche, n'est pas ce qu'il est convenu d'appeler la culture.

Au-delà des définitions, la culture, il faut bien le constater, joue les parents pauvres dans notre société mercantilisée, où règne la loi du PIB et la dictature de la rentabilité. Alors que même dans une vision économico-centriste, la création culturelle peut devenir une marchandise à valeur ajoutée: à l'inverse du paquet de lessive et du bouquet de fleurs, elle constitue un investissement durable.

Le présent dossier part du postulat que la culture serait un instrument d'émancipation. Et dresse quelques constats qui devraient intéresser tous les acteurs de cet univers qui a parfois le tort – ou la contrainte – de vivre en autarcie.

INFOS

Prix de l'abonnement annuel: 20€.

02 627 68 68 - [espace@ulb.ac.be](mailto:espace@ulb.ac.be)

En vente également en librairies (2€).

### TRACes de Changements n° 219 - Entrer dans l'écrit



Ce dossier tente de mettre en évidence le lien entre la méconnaissance des enjeux liés à l'entrée dans l'écrit et la production des inégalités scolaires. Il propose aussi des pratiques avec des apprenants de 5 à plus de 55 ans... Il ne s'agit pas, comme trop souvent, de finir par renoncer aux exigences liées à la maîtrise de l'écrit, mais tout au contraire de prendre en compte les difficultés qui y sont liées afin de garantir à tous la possibilité de les surmonter. En plus du dossier, avec la démarche, vous pousserez la porte d'une classe maternelle pour découvrir ce qui s'y parle et comment. L'épisode 2 et 3 de la saga closent ce numéro.

INFOS

[www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be)



### Cahiers Pédagogiques n° 519 février 2015 - À l'école du théâtre

Qu'est-ce que les élèves apprennent avec le théâtre, de l'école à l'université, dans toutes les disciplines? Sans se limiter au théâtre pour lui-même, ni aux liens étroits qu'il entretient avec la langue et la littérature, dans quel but et comment travailler avec le théâtre pour optimiser les apprentissages de tous les élèves?

INFOS

[www.cahiers-pedagogiques.com](http://www.cahiers-pedagogiques.com)



### Changements pour l'égalité vous propose deux nouvelles études sur le thème de l'accompagnement.



Accompagner, tout le monde sait ce que c'est, mais personne ne le sait vraiment. Pour éclairer la question, l'équipe politique de CG a entrepris un travail en deux temps.

Une première étude, «**L'accompagnement sous tous les angles**», est un

patchwork d'accompagnements à différents niveaux.

Coordonnée par Sandrine GROSJEAN

INFOS

[www.changement-egalite.be/spip.php?article3048](http://www.changement-egalite.be/spip.php?article3048)

Une seconde étude, intitulée «**L'accompagnement: une vue d'ensemble**», tente d'en tirer les fils, pour dégager quelques balises et vigilances indispensables pour que l'accompagnement soit l'occasion d'émancipation.

Coordonnée par Sandrine GROSJEAN et Élise UGEUX

INFOS

[www.changement-egalite.be/spip.php?article3049](http://www.changement-egalite.be/spip.php?article3049)

### TDH À L'ÉCOLE: Petite histoire d'une inclusion

C'est l'histoire d'une collaboration entre un enseignant désireux de faire un travail de qualité et un professeur d'université soucieux de réfléchir à l'application de ses connaissances.

L'un et l'autre se sentaient complémentaires pour aider Alex, 9 ans, souffrant de TDAH. Avec le concours d'un enseignant spécialisé, d'un étudiant-stagiaire et le soutien des parents d'Alex, ils ont su relever le défi que représente l'inclusion d'un enfant souffrant de TDAH dans l'enseignement primaire ordinaire. Puisse ce petit ouvrage illustré fournir un support à tous ceux qui se trouvent confrontés aux méthodes d'enseignement spécifiques pour les enfants à besoins particuliers...

INFOS

Isabelle Roskam, Patrick de Mahieu, Laëtitia Yansenne et Sophie Platteuw -

Illustrations de Maëlle Granger

Éditeurs du Petit ANAE - Pleiomedias

[www.anae-revue.com](http://www.anae-revue.com)

# événements



## Concours vidéo: «La coopération au développement, ça me regarde!»

Nous célébrons en 2015 l'Année européenne pour le Développement. À cette occasion, la Représentation de la Commission européenne en Belgique et le SPF Chancellerie du Premier Ministre organisent un **concours vidéo** consacré à la coopération au développement, destiné aux classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire. L'Union européenne est le premier contributeur mondial à l'aide au développement. À ce titre, il est important que les jeunes citoyens comprennent l'ampleur des interdépendances entre les pays du Nord et ceux du Sud et qu'ils prennent conscience qu'ils peuvent devenir des acteurs de changement pour un monde plus juste.

### Comment participer?

Chaque classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire peut participer en envoyant une courte vidéo (1'30' maximum), présentant sa vision de la coopération au développement (jusqu'au 15 avril 2015 à minuit). Consulter la procédure d'inscription, le règlement du concours et les formulaires en ligne.

### INFOS

[www.chancellerie.belgium.be/fr/content/concours\\_laurent.berghe@premier.fed.be](http://www.chancellerie.belgium.be/fr/content/concours_laurent.berghe@premier.fed.be)



# SCIENCES EN SCÈNE



## Sciences en Scène, c'est reparti!

Les écoles maternelles et primaires de l'Enseignement officiel sont invitées à participer à cette 11<sup>e</sup> édition pleine de nouveautés et de surprises.

Sciences en Scène est un concours théâtral et scientifique co-organisé par le Centre d'Action Laïque (CAL), la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) et la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente (LEEP).

Afin de se qualifier pour les sélections régionales et peut-être remporter le prix coup de cœur lors de la finale à Liège le 28/03/2015, les participants devront présenter un spectacle autour du thème suivant: «**Les grandes inventions scientifiques et leur impact sur l'humanité**». Tous les participants seront récompensés.

Plus que la description de mécanismes et de rouages, le scénario de 10 minutes devra mettre en perspective le contexte dans lequel une invention a été réalisée et les transformations qu'elle a engendrées au sein de la société.

On le voit, le champ est énorme et la porte grande ouverte à l'imagination. La rigueur scientifique est de mise et les détours par l'histoire et les enjeux éthiques indispensables.

### INFOS

[www.sciencesenscene.be/](http://www.sciencesenscene.be/)

Nicola Bourgaux: 02 627 68 53 [nicola.bourgaux@laicite.be](mailto:nicola.bourgaux@laicite.be)

